



Bulletin Officiel

N°7406 Vendredi 18 juillet 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES	
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	3
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	5
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	8
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION	
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	10

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG INTERNATIONAL SERVICES	12
-----------------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG INTERNATIONAL SERVICES	13
-----------------------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	15
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-	18
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	21
SOCIETE SMART TUNISIE	23
TUNINVEST SICAR	25
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE	28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	30
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

- BNA ASSURANCES
- BH ASSURANCE

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- SIMPAR

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2025-1 »

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

ANNEXE VI

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2025

- AFC AMANETT SICAV
- SANADETT SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسليح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 مكرر و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسليح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاز إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG International Services

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 juillet 2025 à 10H00 au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux administrateurs
2. Renouvellement des mandats des anciens administrateurs
3. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024
4. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2024
5. Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2024
6. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales
7. Affectation du Résultat de l'exercice 2024
8. Quitus aux Administrateurs et à la Direction Générale pour la gestion de l'exercice 2024
9. Allocation des jetons de présence

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG International Services

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Projet de résolutions de la société STEG International Services à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 Juillet 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Madame **Dorra CHOUCANE** en tant qu'Administrateur permanent représentant la BTE SICAR pour un mandat de 3 ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de :

- M. **Faycel TARIFA** en tant qu'Administrateur permanent, représentant la STEG, de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2027
- M. **Noureddine GHABI** en tant qu'Administrateur permanent représentant la STEG de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2027
- M. **Mahmoud BEN SALAH** en tant qu'Administrateur permanent représentant IDC de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2027
- M. **Sadri BEN YOUSSEF** en tant qu'Administrateur permanent représentant STUDI International de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2027
- M. **Karim GHARBI** en tant qu'Administrateur permanent représentant SCET TUNISIE de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2027.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et les explications fournies, approuve dans leur intégralité, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2024 relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserves les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Cinquième Résolution :

Conformément aux termes de l'article 34 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

✓	Résultat reporté avant affectation du résultat	4 619 390 Dinars
✓	Résultat net bénéficiaire 2024	4 844 456 Dinars
✓	Résultat disponible	9 463 846 Dinars
✓	Bénéfices distribuables	9 463 846 Dinars
✓	Dividendes à servir (un dividende par action fixé à 0,3 DT)	1 500 000 Dinars
✓	Report à nouveau après affectation du résultat	7 963 846 Dinars

Le dividende par action est fixé à **0,3 DT (trois cent millimes)** et sera mis en paiement le **21 Octobre 2025** par la BTK Conseil.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide à l'unanimité de fixer :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 à 5 000 DT Bruts par Administrateur ;
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024 à 1 000 DT Bruts par Membre.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège social : 2, Rue de Turquie - Tunis

La société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au trimestre 2025.

2^{ème}

(En K.TND)	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Juin-25	Juin-24	déc-24*	Var
Revenus	1 876	1 638	3 865	3 052	3 244	15%
Dividendes	1 855	1 605	3 805	3 002	3 100	15%
Dividendes reçus sur titres cotés	1 855	1 605	1 903	1 646	1 654	15%
Dividendes reçus sur titres non cotés	-	-	1 902	1 356	1 446	-
Plus values	-	9	-	9	3	-
Plus values sur vente de titres cotés	-	-	-	-	-	-
Plus values sur vente de titres non cotés	-	9	-	9	3	-
Autres	21	24	60	41	141	-12%
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	21	24	60	41	141	-12%
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-	-
Moins values sur cession de titres	6	-	33	1	-	100%
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	134	155	202	160	264	-13%
Dotations aux provisions			30	-	5	-100%
Reprise sur provisions			15	83	156	-82%
Immobilisations financières			12 268	12 268	12 268	-
Titres cotés			10 607	10 607	10 607	-
Autres participations			1 661	1 661	1 661	-
Placements à court terme			4 525	3 962	5 383	14%
Titres cotés			2 854	2 854	2 854	-
Autres placements en titres de capital			671	108	529	521%
Autres placements en titres de créance			1 000	1 000	2 000	-
Prises de participations et cessions de la période			177	-1 032	-636	
Prises de participations			3142	1 446	1 988	117%
Cessions en coût historique			2 965	2 478	2 624	19%
Créances rattachées aux immob. Financières			-	-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités			45	26	23	73%
Total des actifs			18 573	17 933	17 776	3,5%

*Les chiffres de 2024 sont audités.

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE

ARRETES AU 30 JUIN 2025

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Placement de Tunisie, SA au capital de 10.000 KTND et société d'investissement à capital fixe.

Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Ses indicateurs sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

2. Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1 Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme. Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle. Cette évaluation a été faite en utilisant le cours du 30 Juin 2025.

2.3 Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4 Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

3. Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2025 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les revenus** ont atteint **1876** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2025 , contre **1638** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2024, soit une hausse de 15%.
- **Les charges d'exploitation** ont baissée de -13% en passant de **155** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2024, contre **134** mille dinars au 2^{ème} trimestre 2025.

4. Autres faits saillants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2025 :

- Des Provisions sur titres ont été constituées pour environ **33** mille Dinars
- Des reprises de provisions sur titres ont été constituées pour environ **15** mille Dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

en milliers de dinars

	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	230 270	228 212	454 812	452 090	921 534
- Intérêts	166 659	168 002	332 287	335 095	680 772
- Commissions en produits	42 007	40 494	83 096	80 559	161 127
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 604	19 716	39 429	36 436	79 635
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	97 273	93 716	195 907	185 090	383 779
- Intérêts encourus	94 252	90 866	190 111	180 188	371 891
- Commissions encourues	3 021	2 851	5 796	4 902	11 888
3 PRODUIT NET BANCAIRE	132 997	134 493	258 905	267 000	537 755
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	167	540	226	595	551
5 CHARGES OPERATOIRES	76 000	68 606	146 558	135 544	271 319
- Frais de personnel	56 175	50 160	107 413	99 027	197 942
- Charges générales d'exploitation	16 450	15 357	32 481	30 388	60 828
- Dotations aux amortissements	3 375	3 089	6 664	6 129	12 549
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	565 050	517 021	531 827
- Portefeuille titres commercial	-	-	39 398	61 799	34 768
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	525 652	455 222	497 059
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	6 340 157	6 509 056	6 212 577
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	7 077 521	6 576 496	6 859 967
- Dépôts à vue	-	-	1 935 337	1 782 420	1 884 425
- Dépôts d'épargne	-	-	2 590 325	2 382 266	2 498 829
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	2 416 727	2 271 023	2 359 081
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	135 132	140 787	117 632
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	134 287	168 858	147 879
10 CAPITALS PROPRES (1)	-	-	977 303	920 581	920 773

(1) Compte non tenu des résultats des périodes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 30 juin 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999.

2- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2025, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30 juin 2025.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des Fonds Communs de Placement à Risque, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- Faits marquants

Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 30 juin 2025, font ressortir notamment les tendances ci-après :

- L'encours des dépôts de la clientèle est de **7 077,5 MTND** au 30 juin 2025 vs 6 576,5 MTND une année auparavant. Cette augmentation de dépôts de **+7,6%** correspondant à **+501 MTND** résulte de la hausse (a) des dépôts à vue (+152,9 MTND) (b) des dépôts d'épargne (+208,1 MTND) (c) des

dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (+145,7 MTND) (d) et d'une baisse des autres dépôts et avoirs de la clientèle (-5,6 MTND).

- L'encours net des crédits à la clientèle est de **6 340,2 MTND** au 30 juin 2025 vs 6 509,1 MTND une année auparavant, soit une baisse de -2,6% correspondant à -168,9 MTND.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales est de **134,3 MTND** au 30 juin 2025 vs 168,9 MTND une année auparavant.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont affiché une légère hausse de 0,6% pour atteindre **454,8 MTND** au 30 juin 2025 vs 452,1 MTND une année auparavant.
- La marge d'intérêt est de **142,2 MTND** au 30 juin 2025 vs 154,9 MTND une année auparavant, accusant ainsi une baisse de -8,2%.
- La marge sur les commissions est de **77,3 MTND** au 30 juin 2025 vs 75,7 MTND une année auparavant soit une hausse de +2,1%.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une hausse de +8,2% pour atteindre **39,4 MTND** au 30 juin 2025 vs 36,4 MTND une année auparavant.
- Le Produit Net Bancaire a enregistré une baisse de -3% pour atteindre **258,9 MTND** au 30 juin 2025 vs 267 MTND une année auparavant.
- Les frais de personnel ont enregistré une hausse de +8,4% pour atteindre **107,4 MTND** au 30 juin 2025 vs 99 MTND une année auparavant.
- Les charges opératoires ont augmenté de +8,2% pour atteindre **146,6 MTND** au 30 juin 2025 vs 135,5 MTND une année auparavant.
- Le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré une baisse de -14,8% pour atteindre **112,6 MTND** à fin juin 2025 vs 132,1 MTND une année auparavant.
- Le coefficient d'exploitation s'est établi à **56,6%** au 30 juin 2025 vs 50,8% une année auparavant.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du **2^{ème} Trimestre 2025** :

Indicateurs clés (en Milliers de dinars) :⁽¹⁾

	Libelle	Performances du 2 ^{ème} Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 30/06		Variation		2024
		2025	2024	2025	2024	En valeur	En %	
	(1000) dinars							
1	Chiffre d'affaires	24 119	23 042	51 327	42 300	9 027	21,3 %	103 739
	Chiffre d'affaires Local	12 552	11 006	26 805	17 997	8 808	48,9%	48 742
	Chiffre d'affaires Export	11 567	12 036	24 522	24 303	219	0,9%	54 996
2	Volume de Production (Equivalent Batterie standard)	177 910	166 059	405 230	358 872	46 358	12,9 %	885 972
3	Investissements	28	92	408	614	-206	-33,5 %	3 620
	Investissements corporels et incorporels	28	92	408	614	-206	-33,5%	3 620
	Investissements financiers	0	0	0	0	0		0
4	Structure d'endettement	654	-5 701	81 028	92 809	-11 782	-12,7 %	79 484
	Endettement à long et moyen terme	-3 028 ⁽²⁾	-270 ⁽²⁾	18 711	29 729	-11 018	-37,1%	22 533
	Crédits de gestion	3 682 ⁽²⁾	-5 431 ⁽²⁾	62 316	63 080	-763	-1,2%	56 952

⁽¹⁾ Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

⁽²⁾ Solde des encaissements et des règlements des crédits.

- Au premier semestre 2025, notre chiffre d'affaires a enregistré une progression de 21,3 % par rapport à la même période de 2024, passant de 42,3 à 51,3 millions de dinars.
- Sur le marché local, le chiffre d'affaires a connu une forte croissance de 48,9 % par rapport au semestre précédent, passant de 18,0 à 26,8 millions de dinars.
- À l'export, le chiffre d'affaires a enregistré une légère hausse de 0,9 % par rapport au semestre précédent, passant de 24,3 à 24,5 millions de dinar.
- Il convient également de souligner la réussite de notre première opération d'exportation vers le Maroc, qui devrait avoir un impact positif sur nos chiffres d'exportation dès les prochains trimestres.
- Au deuxième trimestre 2025, le chiffre d'affaires a atteint 24,1 millions de dinars, enregistrant une progression de 4,7 % par rapport à la même période en 2024.
- La production du premier semestre 2025 a également enregistré une hausse de 12,9 % par rapport à celle de la même période en 2024.

- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,4 MDT.
- L'endettement total de la société a enregistré une baisse de 12,7 % par rapport au premier semestre 2024, s'établissant désormais à 81,0 millions de dinars.
- Un accord a été conclu pour l'obtention d'un crédit de gestion en Algérie, qui contribuera à réduire les besoins en financement à court terme de la société mère.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2025 :

2ème Trimestre 2025

<i>En milliers de dinars (KDT)</i>	2e Trimestre 2025 **	2e Trimestre 2024 **	Var %	Cumul Au 30.06.2025**	Cumul Au 30.06.2024*	Var %	Cumul Au 31.12.2024*
1. Total des revenus (hors taxes)	109 501	93 337	17%	192 842	180 152	7%	395 084
2. Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	-94 796	-81 186	17%	-165 664	-155 596	6%	-342 838
3. Charges financières	-3 973	-4 029	-1%	-7 283	-7 221	1%	-15 442
4. Produits financiers	2 982	2 336	28%	3 512	2 625	34%	4 009
5. Trésorerie nette				-3 246	-4 620	-30%	-7 106
6. Délai moyen de règlement des fournisseurs				32	34	-6%	34
7. Nombre de points de vente				3	3	0%	3
8. Surface totale des points de vente				4 000	2 000	100%	2 000
9. Masse salariale	2 620	2 398	9%	4 978	4 572	9%	9 786
10. Effectif moyen				215	198	9%	198

* Chiffres audités

** Chiffres non audités

Faits marquants :

Entrée en exploitation de l'extension du siège social et des entrepôts de stockage.

Commentaires des indicateurs

Les revenus réalisés durant le deuxième trimestre 2025 ont augmenté de 17% pour atteindre 109 501 KDT

Au 30/06/2025, les revenus cumulés s'élèvent à 192 842 KDT en augmentation de 7%.

Le coût d'achat des marchandises vendues pour le 2ème trimestre 2025 s'élève à 94 796 KDT contre 81 186 KDT pour la même période de 2024.

Les charges financières supportées au cours du 2ème trimestre 2025 s'élèvent à 3 973 KDT en baisse de 1% par rapport au 2ème trimestre 2024.

La trésorerie nette s'est établie à - 3 246 KDT au 30.06.2025 contre -4 620 KDT au 30.06.2024 en amélioration de 30%.

La surface totale des points de vente a doublé grâce à l'entrée en exploitation de l'extension du siège social.

La masse salariale du 2ème trimestre 2025 s'élève à 2 620 KDT.

L'effectif moyen est passé de 198 à 215 salariés au 30.06.2025, affectés aux nouvelles activités.

2025 – AS – 0962

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025

Revenus par catégorie	Tr 2 2025	Tr.2 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
1- REVENUS	231 270	809 168	305 115	1 010 565
Revenus des participations	-	465 587	-	511 572
Plus-values sur cession d'actions	-	-	-	-
Dividendes	-	465 587	-	511 572
Revenus des placements	231 270	343 582	305 115	498 994
Plus-values sur cession d'actions Sicav	-66 346	-	7 499	154 268
Dividendes (actions Sicav)	297 616	343 582	297 616	343 582
Autres revenus	-	-	-	1 144
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	155 944	141 827	155 944	-10 440
Frais sur titres de participation	-	-	-	-
Pertes sur cession des titres Sicav	1 091	165 112	1 091	168 297
Provisions et moins-value latente	154 853	-23 285	154 853	-178 737
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			5 870 140	6 243 471
Capital social			966 000	966 000
Autres fonds propres			4 904	5 277
			140	471

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	TR 2.2025	TR 2.2024	Exercice 2024
Nombre de projets	Approbations	0	0
	Décaissements	0	0
	Désinvestissements	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0
	Décaissements	0	0
	Désinvestissements	0	0

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 30/06/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701
VALEUR COMPTABLE NETTE			3 663 601
		3 663 601	

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 30/06/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 2^{ème} Trimestre 2025

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 2^{ème} trimestre de l'année 2025 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- Par ailleurs et suite à la notification de redressement fiscal en date du 27 décembre 2023 portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, la société Tuninvest Sicar a reçu en date du 10 Juin 2024, une taxation d'office, pour un montant de 5,6 millions de dinars dont 3,5 millions de dinars en principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 1,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société.

Ce redressement est lié à la perte éventuelle du statut de Sicar et à la déchéance des avantages fiscaux conséquence de la vérification fiscale de 2008 et par rapport auquel, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé devant la Cour de cassation.

En vue de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités, la société Tuninvest Sicar a signé en date du 11/06/2024 avec l'administration fiscale un échéancier de règlement du principal sur une période de cinq ans.

Il est précisé que les provisions déjà constituées dans les comptes de Tuninvest Sicar au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2,4 millions de dinars et couvrent le principal du redressement, diminué du crédit d'impôt.

En outre, la société Tuninvest Sicar a engagé une procédure en justice pour contester cette taxation d'office.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE

Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société tunisienne de réassurance TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} Trimestre 2025 :

PRIMES

PRIMES		TND				
	BRANCHE	TM2 2024	TM2 2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2025	Annuel 2024
Acceptation	Incendie	19 987 204	20 573 054	56 874 633	63 039 174	98 444 091
	Accidents et Risques Divers	4 830 515	6 472 208	15 362 677	15 585 002	29 512 533
	Risques Techniques	7 230 115	6 228 231	14 575 772	15 494 117	31 285 051
	Transport	5 737 265	4 553 095	12 434 871	11 511 351	29 410 770
	Aviation	397 140	1 128 481	510 042	1 638 822	16 876 681
	Total non vie	38 182 238	38 955 070	99 757 995	107 268 467	205 529 126
	Vie	2 353 757	2 061 991	4 918 582	4 616 727	9 239 810
	Activité Retakaful	7 524 244	5 888 815	13 881 617	11 453 298	26 499 955
	TOTAL GENERAL	48 060 239	46 905 876	118 558 194	123 338 492	241 268 891
Rétrocession	Incendie	2 814 550	3 956 545	12 285 831	14 486 058	19 272 810
	Accidents et Risques Divers	427 632	111 251	1 412 152	892 512	2 099 436
	Risques Techniques	3 140 261	2 112 528	6 092 464	6 020 091	12 292 897
	Transport	1 006 220	522 576	1 538 308	1 700 506	7 318 146
	Aviation	32 982	949 300	65 965	1 247 679	15 833 708
	Total non vie	7 421 645	7 652 199	21 394 720	24 346 845	56 816 997
	Vie	27 088	28 613	53 180	56 922	107 852
	Activité Retakaful	1 058 008	640 645	1 447 400	1 204 319	2 974 628
	TOTAL GENERAL	8 506 741	8 321 457	22 895 301	25 608 086	59 899 478

CHARGES D'ACQUISITION

	BRANCHE	TM2 2024	TM2 2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2025	Annuel 2024
Acceptation	Incendie	4 948 721	5 126 394	15 282 673	17 127 677	24 796 787
	Accidents et Risques Divers	792 559	1 270 582	4 012 338	3 629 779	5 851 082
	Risques Techniques	1 571 398	1 689 680	4 882 552	5 073 872	8 904 542
	Transport	1 634 884	1 419 408	3 764 640	3 415 062	7 440 338
	Aviation	40 170	16 032	97 819	112 211	189 680
	Total non vie	8 987 731	9 522 096	28 040 021	29 358 601	47 182 430
	Vie	697 275	629 787	2 678 258	3 136 124	3 502 218
	Activité Retakaful	1 966 418	1 192 653	4 563 737	3 982 798	7 407 103
	TOTAL GENERAL	11 651 424	11 344 536	35 282 017	36 477 522	58 091 751
Rétrocession	Incendie	47 885	149 168	1 706 756	2 062 173	2 029 653
	Accidents et Risques Divers	107 717	2 445	386 637	230 947	537 479
	Risques Techniques	420 018	422 825	1 440 879	1 521 156	2 212 196
	Transport	79 665	46 756	86 005	103 344	188 486
	Aviation	22 884	15 862	44 783	32 876	85 604
	Total non vie	678 169	637 057	3 665 060	3 950 497	5 053 418
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	4 908	4 825	50 012	35 188	50 655
	TOTAL GENERAL	683 077	641 881	3 715 072	3 985 685	5 104 073

CHARGES SINISTRES

	BRANCHE	TM2 2024	TM2 2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2025	Annuel 2024
Acceptation	Incendie	42 910 708	1 347 973	56 888 034	13 919 202	86 872 368
	Accidents et Risques Divers	4 029 859	3 951 966	7 512 928	6 461 770	18 142 338
	Risques Techniques	1 816 416	2 138 244	2 849 019	4 157 212	12 486 898
	Transport	2 613 964	9 630 602	8 175 125	12 570 573	19 616 439
	Aviation	513 095	373 760	714 534	581 431	2 024 392
	Total non vie	51 884 042	17 442 545	76 139 640	37 690 188	139 142 436
	Vie	577 582	810 541	807 613	1 679 201	3 328 232
	Activité Retakaful	2 785 787	1 777 397	4 685 979	4 448 798	12 210 035
	TOTAL GENERAL	55 247 411	20 030 482	81 633 232	43 818 186	154 680 703
Rétrocession	Incendie	22 987 074	-1 821 809	26 013 375	-552 980	39 222 756
	Accidents et Risques Divers	317 884	-150 866	498 678	316 209	1 221 279
	Risques Techniques	1 204 180	355 267	1 507 749	166 777	3 475 184
	Transport	-923 667	7 418 639	415 190	7 596 219	3 053 106
	Aviation	426 432	573 743	477 842	849 944	1 450 514
	Total non vie	24 011 904	6 374 973	28 912 834	8 376 170	48 422 839
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	59 865	-663 933	128 352	-748 668	1 513 778
	TOTAL GENERAL	24 071 769	5 711 040	29 041 186	7 627 502	49 936 617
	NET		31 175 642	14 319 442	52 592 046	36 190 684

PRODUITS FINANCIERS

	TND				
	TM2 2024	TM2 2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2025	Annuel 2024
Produits Financiers Non Retakaful	8 089 042	8 254 661	15 582 259	15 490 982	30 231 892
Produits Financiers Retakaful	240 057	276 290	473 200	553 321	957 766
TOTAL GENERAL	8 329 099	8 530 951	16 055 458	16 044 303	31 189 658

**Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance
« Tunis Re » Au 30 Juin 2025**

Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2024 sont audités et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier semestre 2025.

- ❖ Une croissance du chiffre d'affaires par rapport au 30 juin 2024 de **4%**, pour atteindre **123,338 MDT**. Cette progression s'inscrit dans un contexte de maîtrise des engagements et d'ajustement sélectif et d'assainissement du portefeuille de souscription. Cette performance aurait été encore plus forte si elle n'avait pas été atténuée par la dépréciation du dollar américain observée au cours des derniers mois.

Par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2025, le taux de réalisation du chiffre d'affaires au premier semestre 2025 a atteint **49%** ;

- ❖ Une amélioration de la charge de sinistre nette de **31%** par rapport au mois de juin 2024, passant d'une charge globale de **52 MDT** à **36 MDT** au terme du premier semestre 2025, traduisant ainsi une sélection plus rigoureuse des risques, ainsi qu'une absence d'événements majeurs sur la période. Le ratio de sinistralité s'est nettement amélioré passant de 55% en juin 2024 à **35%** en juin 2025.

- ❖ Les produits financiers au 30 juin 2025 sont restés globalement stables, par rapport à la même période de l'exercice pour atteindre **16,044 MDT**.

Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2024 et 2025). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	20/07/92		123,874	127,916	127,937
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	16/04/07		173,296	179,034	179,063
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	147,544	147,569
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	161,040	161,069
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	152,599	152,622
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	158,715	158,744
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	145,160	145,180
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	59,414	59,424
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,867	43,875
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	149,016	149,042
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	130,608	130,630
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	130,211	130,235
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07		108,189	112,291	112,312
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	104,331	104,349
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	105,297	105,315
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,872	22,876
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	158,839	158,862
18	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	151,754	151,768
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,482	14,484
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	220,811	220,850
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	123,984	124,003
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	129,410	129,445
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,076	18,080
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	115,101	115,121
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	110,293	110,314
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,439	2,442
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	17/05/93		76,296	81,329	81,462
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	25/04/94		158,301	168,307	168,317
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	11/11/01		114,137	129,214	129,068
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	135,884	135,906
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	184,412	184,413
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	674,877	675,000
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	152,406	152,189
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	207,002	206,130
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	06/09/10		115,011	131,262	131,268
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	09/05/11		162,164	177,669	178,293
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	210,133	210,071
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	191,462	191,395
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	04/06/07		28,699	33,260	33,331
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	113,132	113,160
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,312	1,312
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,403	1,403
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	102,775	102,774
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 863,629	2 871,308
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	305,299	311,657
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,959	3,971
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,432	3,439
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	55,425	55,231
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,546	1,547
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,505	1,512
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,557	1,567
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	20,041	20,341
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	06/11/17		13,154	15,484	15,752
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	20,692	20,977
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	17/04/23		5 750,273	6 196,740	6 234,380
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	126,996	127,155
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,708	1,703

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,532	112,548
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,743	99,760
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,382	106,401
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,137	104,153
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,423	110,440
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,614	105,633
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,272	102,289
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,222	107,239
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,701	106,720
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,979	104,994
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,964	104,982
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,599	103,618
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,188	108,205
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,503	103,521
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,486	105,491
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,854	107,868
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,982	102,999
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,164	114,177
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,860	105,878
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,168	110,186
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,787	105,806
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 039,078	1 039,266
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 499,976	10 501,872
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,262	104,282
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,997	108,711
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,444	105,584
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,173	100,286
SICAV MIXTES								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,366	74,257
86	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	143,441	143,395
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,937	17,944
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	368,687	368,994
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 736,957	2 737,753
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,893	67,986
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,185	54,230
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,617	114,635
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
93	FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,635	20,597
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,319	21,384
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,291	18,332
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	104,266	104,425
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,245	90,813
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	96,600	96,199
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	119,195	119,317
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	117,270	117,317
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,039	14,053
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	118,407	118,228
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	96,082	96,270
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	113,253	113,436
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	134,547	134,532
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	183,180	182,995
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	171,575	172,633
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	231,615	233,275
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	210,554	211,826
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	205,079	206,462
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,915	34,337
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 162,262	12 252,877
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	118,590	119,354
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 019,342	6 067,223
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,436	12,560
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	186,060	187,331
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 660,295	13 814,814
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 166,249	12 216,987
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 061,512	11 102,657
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 029,327	12 106,019
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 199,853	11 234,496
123	FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,469	12,629
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,582	124,904
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	109,875	110,479
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	129,050	129,070
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 245,959	1 252,079
* OPCVM en liquidation anticipée								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BNA Assurances

SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La BNA Assurances publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	11 790	3 739	20 583	11 779	27 208
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 059	862	2 709	2 482	4 417
	Transport	473	504	1 032	1 016	2 326
	Santé	1 623	2 140	3 506	3 777	7 465
	Automobile	32 853	31 493	65 318	64 744	132 359
	Non Vie	36 008	34 999	72 565	72 020	146 566
	Total	47 798	38 738	93 148	83 799	173 774

Sinistres réglés	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	2 781	2 132	5 068	5 007	9 616
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	143	295	197	401	994
	Transport	-512	-50	-102	654	1 065
	Santé	1 445	1 163	2 388	2 173	4 980
	Automobile	20 908	24 980	42 192	41 313	84 956
	Non Vie	21 984	26 388	44 675	44 541	91 995
	Total	24 765	28 520	49 743	49 548	101 611

Primes cédées	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	277	252	544	629	1 536
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	845	648	2 096	1 980	3 263
	Transport	465	356	1 090	816	2 081
	Santé	-	-	-	-	-
	Automobile	551	-637	984	251	2 893
	Non Vie	1 861	367	4 170	3 048	8 237
	Total	2 138	619	4 714	3 677	9 773

Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
Produits de placements dont revenus financiers	<u>10 187</u>	<u>10 418</u>	<u>21 246</u>	<u>18 927</u>	<u>37 997</u>
	10 198	10 238	20 975	18 870	37 847

Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
Commissions	5 190	5 002	10 866	10 554	21 446
Total	5 190	5 002	10 866	10 554	21 446

Remarque :

- Les indicateurs au 31/12/2024 ainsi que ceux relatifs à la période arrêtée au 30/06/2024 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

¹ Pour les branches non-vie

II. FAITS SAILLANTS AU 30.06.2025 :

- ❖ Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'élève à 93.1 MDT, contre 83.8 MDT à la même date en 2024, enregistrant ainsi une progression de 11,2 % :
 - **Activité Non-Vie** : Le chiffre d'affaires s'établit à 72.6 MDT, en légère hausse par rapport aux 72.0 MDT réalisés au 30 juin 2024, soit une évolution positive de 0.6 MDT.
 - **Activité Vie** : Les primes émises affichent une croissance de 74.7 %, passant de 11.8 MDT au 30 juin 2024 à 20.6 MDT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 8.8 MDT ;
- ❖ Sinistres réglés : Ils atteignent 49.7 MDT, contre 49,5 millions de dinars un an auparavant, marquant une légère hausse de 0.2 MDT ;
- ❖ Les primes cédées ont atteint 4,7 MD fin juin 2025 contre 3,7 MD à la même période en 2024, soit une progression de 28,2 %.
- ❖ Produits financiers : Ces derniers s'élèvent à 21.2 MDT à fin juin 2025, contre 18.9 MDT au 30 juin 2024, enregistrant une progression de 2.3 MDT, essentiellement liée à la cession partielle de titres pour un montant de 1.8 MDT ;
- ❖ Les commissions demeurent relativement stables, s'élevant à 10.9 MDT au 30 juin 2025, contre 10.5 MDT à la même période de l'année précédente.

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La BH ASSURANCE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

EN DT

	2ème Trimestre 2025	2ème Trimestre 2024	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024(*)	Au 31/12/2024(*)
1 - PRIMES EMISES	-	-	-	-	-
VIE	20 381 948	21 899 455	43 444 362	43 268 064	88 651 909
IARD	2 589 859	2 047 574	14 932 301	9 800 983	13 292 864
AUTO	10 944 457	9 135 430	26 108 954	21 487 951	41 793 000
ENGINEERING	1 474 370	1 335 080	2 724 676	3 137 553	4 527 273
TRANSPORT	989 218	2 003 785	3 288 721	3 535 845	6 031 297
MALADIE	7 908 842	10 591 736	18 819 944	22 095 989	45 326 470
Non VIE	23 906 745	25 113 605	65 874 596	60 058 321	110 970 904
Total	44 288 692	47 013 059	109 318 958	103 326 385	199 622 814
2 - PRIMES CEDEES	13 958 734	11 792 312	31 286 384	26 858 435	43 836 551
VIE	7 147 852	7 398 666	12 962 010	12 801 114	25 317 704
IARD	4 513 357	1 517 616	12 777 114	7 525 793	9 636 288
AUTO	222 218	539 482	222 218	1 095 214	1 276 575
ENGINEERING	1 337 336	859 850	2 737 338	2 736 220	3 690 929
TRANSPORT	737 971	1 476 698	2 587 705	2 700 094	3 915 055
3 - COMMISSIONS	6 722 806	6 375 933	13 013 314	12 329 606	24 999 983
4 - CHARGES DE SINISTRES	-	-	-	-	-
VIE	11 483 730	7 959 759	26 775 075	17 581 851	32 176 566
IARD	457 231	15 790 999	1 531 050	22 321 171	19 074 681
AUTO	10 585 599	8 563 446	18 722 908	17 844 377	28 780 479
ENGINEERING	438 557	-5 562	712 344	-87 969	196 039
TRANSPORT	153 668	1 062 488	425 540	1 584 422	2 365 238
MALADIE	10 372 924	10 467 439	19 182 463	19 867 357	39 080 549
Non VIE	22 007 980	35 878 810	40 574 305	61 529 358	89 496 986
Total	33 491 710	43 838 568	67 349 380	79 111 208	121 673 552
5 - PRODUIT DES PLACEMENTS	9 548 219	8 384 715	16 996 617	15 141 662	29 958 913
dont Revenus financiers	9 157 078	7 991 694	16 143 482	14 337 334	28 355 563

(*) Chiffres Audités

I. **BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

1. Les charges de sinistres déclarées en cours, commissions et revenus financiers ont été estimés à partir des états de gestion et des états comptables de la société.
2. Les chiffres évoluent au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (sinistres réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).
3. Les indicateurs relatifs à l'exercice 2024 sont audités.
4. Les produits des placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.

II. **FAITS SAILLANTS**

Au 30.06.2025, le chiffre d'affaires global de BH ASSURANCE s'est établi à 109,3MD contre 103,3MD au 30.06.2024, soit une croissance de 6%.

L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 65,9MD contre 60,1MD en juin 2024 soit un taux d'évolution de 9,7%.

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 43,4 MD contre 43,3 MD en juin 2024 soit une stabilisation du chiffre d'affaires.

Les primes cédées ont enregistré une évolution de 16% liée essentiellement à une cession importante en Incendie.

De sa part, la charge de sinistres totalise 67,3 MD contre 79,1 MD au 30.06.2024 soit une diminution de 15%.

Les produits des placements ont affiché une progression de 12% par rapport à la même période de l'année 2024.

بلاغ الشركات

الشركة العقارية وللمساهمات المقر الاجتماعي: 14 نهج مصمودة ميتايل فيل - 1082 تونس

تنشر الشركة العقارية وللمساهمات اثر انعقاد جلستها العامة بتاريخ 20 جوان 2025 المعلومات التالية:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة
-

1- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2024.
- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024.
- تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

- بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.
- تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج النتائج للسنة المحاسبية 2024، التي سجلت خسارة بمبلغ 3.480.889 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2024 والتي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصّلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 : 165.311 دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2019 : 101.438 دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2020 : 59.693 دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2021 : 32.041 دينار

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2022 :	65.568	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2023 :	105.175	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2024 :	118.022	دينار
المجموع في 2024/12/31 :	647.248	دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما وشاملا وبدون أي تحفظ بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2024 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: مائة وثمانية ألف دينار (108.000 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس:

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- الشركة العقارية وللتهئية

- السيد فاضل بن عثمان

- السيد منصور بعني

- السيد الهادي ديمق (ممثّل صغار المساهمين)

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2027.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام "CLS" ممثلة من قبل السيد سمير لعبيدي مراقبا للحسابات (Co-commissaire aux comptes) عن السنوات 2025-2026-2027.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم

الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS

BILAN - ACTIFS (APRES AFFECTATION)
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	120 161	120 161
	Moins : amortissements		<u>-111 915</u>	<u>-83 913</u>
			8 246	36 248
	Immobilisations corporelles	3	3 418 756	3 668 524
	Moins : amortissements		<u>-1 649 728</u>	<u>-1 783 111</u>
			1 769 028	1 885 413
	Immobilisations financières	4	15 730 170	15 754 167
	Moins : provisions		<u>-3 673 691</u>	<u>-3 596 945</u>
			12 056 479	12 157 222
	Total des actifs immobilisés		13 833 753	14 078 883
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		13 833 753	14 078 883

ACTIFS COURANTS

Stocks	5	76 662 878	56 255 977
Moins : provisions		<u>-521 795</u>	<u>-521 795</u>
		76 141 083	55 734 182
Clients et comptes rattachés	6	377 405	2 587 291
Moins : provisions		<u>-129 591</u>	<u>-129 591</u>
		247 814	2 457 700
Autres actifs courants	7	6 196 502	2 615 534
Moins : provisions		<u>-5 250</u>	<u>-5 250</u>
		6 191 252	2 610 284
Placements et autres actifs financiers	8	88 958	67 150
Moins : provisions		<u>-7 560</u>	<u>-7 560</u>
		81 398	59 590
Liquidités et équivalents de liquidités	9	224 628	995 769
Total des actifs courants		82 886 175	61 857 525
TOTAL DES ACTIFS		96 719 928	75 936 408

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (APRES AFFECTATION)

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		29 666 272	29 706 737
	Autres capitaux propres		3 041 071	3 041 071
	Résultats reportés		-13 617 957	-10 137 068
	Total des capitaux propres avant affectation	11	24 589 386	28 110 740
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	34 976 060	27 746 669
	Autres passifs financiers	13	1 580 232	1 488 144
	Provisions	14	518 349	533 287
	Total des passifs non courants		37 074 641	29 768 100
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 927 576	4 147 889
	Autres passifs courants	16	5 839 654	3 238 213
	Concours bancaires	17	2 540 355	-
	Autres passifs financiers	18	19 748 316	10 671 466
	Total des passifs courants		35 055 901	18 057 568
Total des passifs			72 130 542	47 825 668
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			96 719 928	75 936 408

-3 قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية
(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve traordinaire	éserve pour fonds social	Réserve soumise à complémen	Autres	resultat de	resultat reporté	Total
Soldes au 31 décembre 2024 avant affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	28 431 642	684 630	-	41 071	-3 480 889	-10 137 068	24 589 386
<i>Répartition du bénéfice 2023 :</i>										
- Réserves	-	-	-	-	-	-	-			-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-			-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-	-	-			-
Perte de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	3 480 889	-3 480 889	-
Soldes au au 31 décembre 2023 après affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	28 431 642	684 630	0	41 071	0	-13 617 957	24 589 386

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	MANDANTS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
Mr.Ahmed BEN MOULAHM	Lui-même	2023-2024-2025	Président du Conseil	DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE LA BNA	Administrateur et président du conseil d'administration : SICAR INVEST -BNA CAPITAUX- BNA ASSURANCE-SPI EL MADINA- SOIVIM SICAF Administrateur représentant la BNA au conseil d'administration d'ATL
BNA	JOUHAINA ZALILA	2024-2025-2026	Administrateur	BANQUE	Administrateur des sociétés suivantes : AGROSERVICES- BNA ASSURANCE -ATL -ATL LLD- BNA CAPITAUX-CDC DEVELOPPEMENT - CITECH SIDI BOUZID- COTUNACE -CTA -EL

					MADINA -EL MANSOUR TABARKA -ESSOUKNA- GEVE- IMMOBILIERE DES ŒILLETS -INTER BANK- SERVICES LE GOLF DES OASIS-MAISON DU BANQUIER -MFC POLE MONETIQUE TUNISIE - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV - POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE- SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR -SIBTEL -SICAF PART BNA -SICAR INVEST- SICAV BNA- SIDCO- SIMAC SIVIA- SODEK -SODESIB SODET- SUD SODICAB -SODINO SODIS SICAR -SOFINREC- SOGEST- SOIVM SICAF - SOTUGAR -STAR -STBG - STE TANIT INTERNATIONAL- STS TAPARURA-TIS- TUNIS CENTER- TUNIS RE- TUNISAVIA TUNISIE AUTOROUTES -TUNISIE TRADENET -UNIFACTOR
CTAMA	THABETH YAHIA	2024-2025-2026	Administrateur	ASSURANCE	Administrateurs des sociétés suivantes : ESSOUKNA-IMAE-ICTAMA- Société Hedia- SMA
Sté ESSOUKNA	KHALIL CHTOUROU	2024-2025-2026	Administrateur		Administrateur des sociétés suivantes : LES ŒILLETS,

				SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE	SICAV BNA, SOIVM SICAF, SICAR INVEST, SODET SUD, BNA CAPITAUX
SIVIA	AHMED SAAFI	2025-2026-2027	Administrateur	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE	Administrateur des sociétés suivantes : ESSOUKNA, EI MADINA, SICAR INVEST, SICAV BNA POS, BNA CAPITAUX, TIS, SODET SUD
SOGEST	KAIS ROUATBI	2024-2025-2026	Administrateur	BUREAU D'ETUDE ET SUPERVISION DE TRAVAUX	Administrateur des sociétés suivantes : ESSOUKNA SIVIA SICAR INVEST PLACEMENTOBLIGATAIRE SICAV
Mr Fadhel BEN OTHMAN	Lui même	2025-2026-2027	Administrateur	RETRAITE	Administrateur indépendant BTK Leasing et président du comité permanent d'audit Administrateur indépendant SPDIT SICAF
Mr . Mansour BAATI	Lui même	2025-2026-2027	Administrateur	RETRAITE	NEANT
Mr .Karim ben KAHLA	Lui même	2023-2024-2025	Administrateur indépendant	PROFESSEUR UNIVERSITAIRE	Administrateur indépendant en charge du comité permanent d'audit à la BIAT
Mr Sabeur GHARBI	Lui-même	2023-2024-2025	Administrateur indépendant	DIRECTEUR GENERAL EXECUTIF-GERMELA-BK	NEANT

Mr Hedi DAMMAK	Lui même	2025-2026-2027	Administrateur représentant les petits porteurs	RETRAITE	NEANT

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ATL 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le 23/04/2025 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 27/05/2025 a décidé d'émettre un emprunt obligataire par appel public à l'épargne d'un montant de **40 millions de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est d'un montant de 40 millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/07/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/08/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **400 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **29/08/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22/07/2025** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et de la BNA Capitaux–intermédiaire en bourse, sis au Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

L'Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 38,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/08/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/08/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **9,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/08/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/08/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,65%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,670 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Le 15/10/2024, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/06/2025** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sis Complexe « Le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA Capitaux**, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, Il existe 9 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 13 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2025-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/07/2025** sous le **n°25/1157**, du document de référence « ATL 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/07/2025** sous le **n°25/003** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

La note d'opération et le document de référence « ATL 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juillet 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS**(Montants exprimés en dinars)****Notes****31 décembre 2024****31 décembre 2023****ACTIFS NON COURANTS**

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	4	1 215 521	1 168 294
	Moins : amortissements		<u>-1 161 876</u>	<u>-1 110 010</u>
			53 645	58 284
	Immobilisations corporelles	4	20 404 026	20 231 803
	Moins : amortissements		<u>-9 129 159</u>	<u>-7 830 864</u>
			11 274 867	12 400 939
	Immobilisations financières	5	6 326 077	4 247 965
	Moins : provisions		<u>-9 188</u>	<u>-9 188</u>
			6 316 889	4 238 777
	Total des actifs immobilisés		17 645 401	16 698 000
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		17 645 401	16 698 000
ACTIFS COURANTS	Stocks	6	105 581 862	121 113 992
	Moins : provisions		<u>-</u>	<u>-</u>
			105 581 862	121 113 992
	Clients et comptes rattachés	7	116 756 846	100 718 538
	Moins : provisions		<u>-14 565 475</u>	<u>-10 166 804</u>
			102 191 371	90 551 734
	Autres actifs courants	8	55 181 133	43 571 689
	Placements et autres actifs financiers	9	66 829	173 283
	Liquidités et équivalents de liquidités	10	23 576 773	23 944 079
	Total des actifs courants		286 597 968	279 354 777
	TOTAL DES ACTIFS		304 243 369	296 052 777

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social		50 000 000	50 000 000
	Réserves		16 000 000	16 000 000
	Subventions d'investissement		1 625	2 125
	Résultats reportés		4 619 390	4 450 852
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 621 015	70 452 977
	Résultat de l'exercice		4 844 456	1 668 538
	Total des capitaux propres avant affectation	11	75 465 471	72 121 515
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts		-	-
	Provisions	12	2 290 000	4 385 000
	Total des passifs non courants		2 290 000	4 385 000
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	13	73 643 790	44 360 337
	Autres passifs courants	14	148 605 169	163 484 036
	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	4 238 939	11 701 889
	Total des passifs courants		226 487 898	219 546 262
	Total des passifs		228 777 898	223 931 262
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			304 243 369	296 052 777

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	16	234 956 955	155 085 565
	Autres produits d'exploitation	17	76 370	175 808
	Total des produits d'exploitation		235 033 325	155 261 373
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	6	-15 532 130	47 006 761
	Achats d'approvisionnements consommés	18	-110 670 319	-103 141 698
	Charges de personnel	19	-9 155 128	-9 012 554
	Dotations aux amortissements et aux provisions	20	-4 370 837	-646 005
	Autres charges d'exploitation	21	-82 709 110	-80 814 697
	Total des charges d'exploitation		-222 437 524	-146 608 193
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 595 801	8 653 180
	Charges financières	22	-5 958 269	-7 774 340
	Produits financiers	23	6 761 238	3 630 052
	Autres pertes ordinaires	24	-77 158	562 721
	Autres gains ordinaires	25	329 897	955 310
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		13 651 509	6 026 923
	Impôts sur le résultat	26	-8 807 053	-4 358 385
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 844 456	1 668 538

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	Résultat net	4 844 456	1 668 538
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	11 478 400	1 017 949
	Amortissements des subventions d'investissement	-500	-500
	Variations de :		
	- Stocks	15 532 130	-47 006 761
	- Clients et comptes rattachés	-16 038 308	23 347 451
	- Autres actifs courants	-11 609 444	-292 095
	- Fournisseurs et comptes rattachés	29 293 992	7 572 355
	- Autres passifs courants	-22 620 534	30 235 671
	- Intérêts courus	-909 834	-143 656
	Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations	1 904	-63 210
	Différences de change non matérialisées / emprunts en devises	537 174	203 372
	Différences de change sur trésorerie en devises	-74 648	272 459
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 434 788	16 811 573
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-314 794	-536 871
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	64 094
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	3 365 746	3 031 326
	Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers	-5 337 404	-507 040
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 286 452	2 051 509
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Encaissements provenant des emprunts	2 302 624	14 221 011
	Remboursements d'emprunts (en principal)	-11 029 233	-36 754 104
	Variation des crédits de gestion (principal)	-	-
	Dividendes distribués	-1 500 000	-403 308
	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-10 226 609	-22 936 401
	Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	74 648	-272 459
	Variation de trésorerie	-2 003 625	-4 345 778
	Trésorerie au début de l'exercice	23 899 136	28 244 914
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	21 895 511	23 899 136

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2024, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35,00%
IDC	500 000	5 000 000	10,00%
STUDI	500 000	5 000 000	10,00%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10,00%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	5,50%
STB	275 000	2 750 000	5,50%
BTK	250 000	2 500 000	5,00%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	19,00%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100,00%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice ».

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2024 se résument comme suit :

- 1) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur les travaux de fourniture, d'installation des réseaux de distribution BT et de raccordements des consommateurs dans le cadre du programme de densification et d'électrification rurale (Round IIB Lot 7 & Lot 10), pour les montants de 21 475 KUSD et 7 136 296 458 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 96% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 53 747 KDT sur ce Projet.
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client PRAE Guinée Bissau et portant sur les travaux de conception, de fourniture et de montage d'installations pour l'électrification de villages en Guinée Bissau, pour les montants de 34 840 KEUR et 1 077 074 978 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 42% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 51 685 KDT sur ce Projet.
- 3) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur les travaux de conception, de fourniture et d'installation de lignes MT&BT et de branchements dans le district de Muhanga, pour les montants de 8 760 KUSD et 307 611 120 Francs Rwandais (FRW). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 28 232 KDT sur ce Projet.
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur les travaux d'installation pour les sous-stations de Rubavu, Bwishyura et l'extension des sous-stations de Kibuye et Shango, pour un montant de 15 234 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 77% au 31 décembre 2023 à 93% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 7 819 KDT sur ce Projet.
- 5) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur les travaux de conception, de fourniture et d'installation de lignes MT&BT et de branchements dans le district de Nyamasheke, pour un montant de 5 905 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 51% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 9 311 KDT sur ce Projet.
- 6) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET et portant sur les travaux de fourniture et pose de matériels électriques, et des travaux d'électrification rurales dans la région des Savanes (Lot 1 & Lot 2), pour un montant de 7 828 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 32% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 8 456 KDT sur ce Projet.
- 7) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDC Cameroun et portant sur les travaux de conception, de fourniture, de montage et de la mise en service des réseaux électriques MT/BT dans la région de l'Est, pour les montants de 5 590 KEUR et 1 219 541 218 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 65% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 16 379 KDT sur ce Projet.

-
- 8) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client AER Cameroun et portant sur les travaux d'électrification dans 32 localités dans les régions du Nord et de l'extrême Nord (Lot 2), pour les montants de 3 902 KEUR et 648 770 223 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 16 418 KDT sur ce Projet.
- 9) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client JIRAMA Madagascar et portant sur les travaux de conception, de fourniture et d'installation en 7 lots des matériels de réseaux électriques, poteaux et accessoires pour 400 activités d'extension (Lot 4B), pour les montants de 2 644 KUSD et 5 616 048 793 Ariary (MGA). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 67% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 8 211 KDT sur ce Projet.
- 10) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client SOGEM Sénégal et portant sur les travaux de fourniture, de livraison, d'installation, de mise en service et de services annexes d'une travée transformateur à Dagana et Matam, pour un montant de 5 327 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 16 710 KDT sur ce Projet.
- 11) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client SERGAZ et portant sur la réalisation, pour le compte et au nom de la SOTUGAT, d'une mission de renouvellement des conventions de servitudes relatives au Gazoduc GTT II, pour un montant de 12 600 KDT. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 63% au 31 décembre 2023 à 79% au 31 décembre 2024, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 007 KDT sur ce Projet.
- 12) Un chiffre d'affaires global de 234 957 KDT (dont 99,00% à l'export) en 2024, contre 155 086 KDT (dont 98,07% à l'export) en 2023, soit une augmentation de 79 871 KDT (+52%). Il provient essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Rwanda, Tanzanie, Guinée Bissau, Cameroun, Madagascar, Togo et Sénégal, pour un montant cumulé de 227 928 KDT, ce qui représente environ 97% du chiffre d'affaires global.
- 13) Une augmentation de 16 038 KDT (+16%) des créances clients qui ont passé de 100 719 KDT fin 2023 à 116 757 KDT fin 2024 (en valeurs brutes). Elles représentent 50% du chiffre d'affaires et 38% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2024.
- 14) Les charges d'exploitation ont atteint 222 437 KDT en 2024, contre 146 608 KDT en 2023, soit une augmentation de 75 829 KDT (+52%), due essentiellement à l'avancement des projets les plus importants, à savoir REA Tanzanie, EDCL Rwanda, PRAE Guinée Bissau et SOGEM Sénégal.
- 15) Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Cameroun, Rwanda, Togo, Guinée Bissau et Tanzanie, ont été évalués à 105 582 KDT au 31 décembre 2024, contre 121 114 KDT au 31 décembre 2023, soit une diminution de 15 532 KDT (-13%).

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite 2 Note N°2

- 16)** Un résultat net bénéficiaire de 4 844 KDT en 2024, contre un résultat net bénéficiaire de 1 669 KDT en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 3 175 KDT (+190%) et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	235 033	155 261	79 772
Charges d'exploitation	-222 437	-146 608	-75 829
Résultat d'exploitation	12 596	8 653	3 943
Résultat financier	803	-4 144	4 947
Résultat exceptionnel	252	1 518	-1 266
Impôts sur le résultat	-8 807	-4 358	-4 449
Résultat net de l'exercice	4 844	1 669	3 175

- 17)** Une trésorerie positive de 21 896 KDT au 31 décembre 2024, contre 23 899 KDT au 31 décembre 2023, soit une diminution de 2 003 KDT (-8%) ;

- 18)** Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 304 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	47
Matériel informatique	167
Équipements de bureaux	1
Matériel et outillage d'exploitation	7
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	82
Total en KDT	304

- 19)** L'obtention auprès de la CRDB Bank (en Tanzanie) de plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) d'un montant global de 2 302 624 DT (soit l'équivalent de 1 918 727 143 Shillings Tanzaniens), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois, et ce, pour assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie portant sur les travaux de fourniture, d'installation des réseaux de distribution BT et de raccordements des consommateurs dans le cadre du programme de densification et d'électrification rurale (Round IIB Lot 7 & Lot 10).

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Transferts/ Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Transferts/ Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	1 168 294	47 227	-	1 215 521	1 110 010	51 866	-	1 161 876	53 645	58 284
Total des immobilisations incorporelles	1 168 294	47 227	-	1 215 521	1 110 010	51 866	-	1 161 876	53 645	58 284
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	2 123 986	353 997	-	2 477 983	4 601 965	4 955 962
Constructions légères	26 437	-	-	26 437	4 647	1 322	-	5 969	20 468	21 790
Matériel de transport	1 080 675	-	-	1 080 675	592 180	190 122	-	782 302	298 373	488 495
Equipements de bureaux	672 072	690	11 485	661 277	615 308	26 633	11 485	630 456	30 821	56 764
Equipements spécifiques	381 725	-	-	381 725	216 846	38 173	-	255 019	126 706	164 879
Matériel informatique	1 532 848	167 314	63 894	1 636 268	1 286 597	169 666	63 894	1 392 369	243 899	246 251
Agencements, aménagements et installations divers	621 841	75 553	-	697 394	308 491	63 493	-	371 984	325 410	313 350
Matériel et outillage d'exploitation	1 045 179	6 707	9 426	1 042 460	283 164	102 154	7 522	377 796	664 664	762 015
Matériel & outillage spécifiques	4 318 457	-	-	4 318 457	2 297 927	427 532	-	2 725 459	1 592 998	2 020 530
Equipements intérieurs	105 463	6 764	-	112 227	93 730	5 361	-	99 091	13 136	11 733
Autres équipements	27 427	-	-	27 427	7 988	2 743	-	10 731	16 696	19 439
Total des immobilisations corporelles	20 231 803	257 028	84 805	20 404 026	7 830 864	1 381 196	82 901	9 129 159	11 274 867	12 400 939
Total en DT	21 400 097	304 255	84 805	21 619 547	8 940 874	1 433 062	82 901	10 291 035	11 328 512	12 459 223

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de participation :			3 395 613	3 395 613
- SONEDE Internationale	15 000	10,00%	300 000	300 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-9 188
Versements restant à effectuer / TP non libérés :			-	-100 000
- SONEDE Internationale			-	-100 000
Prêts au personnel à plus d'un an			-	43 654
Dépôts et cautionnements versés (*)			2 921 276	899 510
Total en DT			6 316 889	4 238 777

(*) Dont un montant de 356 060 DT relatif à la caution de 15% au titre de la vérification fiscale préliminaire contestée par la STEG-IS. Le reliquat de 2 565 216 DT correspond aux cautionnements versés à la CRDB Bank (en Tanzanie) pour un montant total de 2 215 409 DT (soit l'équivalent 1 665 995 755 Shillings Tanzaniens) en garantie de l'exécution des projets en cours de réalisation en Tanzanie et à divers cautionnements versés par la STEG-IS au titre de contrats de location simple ou de projets en cours de réalisation à l'étranger et en Tunisie pour un montant total de 349 807 DT se décomposant comme suit :

- Projets Tanzanie	167 101
- Projets Rwanda	569
- Projet Libye	74 036
- Projet Guinée Bissau	10 885
- Projet Bénin	29 490
- Projet Madagascar	23 410
- Autres Projets	44 316
Total en DT	349 807

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	35 918 042	5 997 847
- Stock de matériels électriques sur chantier	7 392 728	1 478 916
- Stock de matériels électriques en cours de transport	2 814 959	-
- Stock de travaux en cours	25 710 355	4 518 931
Travaux en cours - Projets CAMEROUN :	5 957 847	24 772 130
- Stock de matériels électriques sur chantier	5 957 847	-
- Stock de travaux en cours	-	24 772 130
Travaux en cours - Projet BURKINA FASO :	1 268 638	193 874
- Stock de travaux en cours	1 268 638	193 874
Travaux en cours - Projets TOGO :	14 614 308	545 523
- Stock de matériels électriques sur chantier	5 301 295	-
- Stock de matériels électriques en cours de transport	4 809 554	-
- Stock de travaux en cours	4 503 459	545 523
Travaux en cours - Projet GABON :	457 261	310 355
- Stock de travaux en cours	457 261	310 355
Travaux en cours - Projet SÉNÉGAL :	-	17 603 833
- Stock de travaux en cours	-	17 603 833
Travaux en cours - Projets GUINÉE :	1 665 641	131 900
- Stock de travaux en cours	1 665 641	131 900
Travaux en cours - Projets GUINÉE BISSAU :	33 046 523	52 132 423
- Stock de matériels électriques sur chantier	17 239 401	-
- Stock de matériels électriques en cours de transport	15 780 804	-
- Stock de travaux en cours	26 318	52 132 423
Travaux en cours - Projet MADAGASCAR :	2 029 387	564 342
- Stock de matériels électriques sur chantier	2 029 387	-
- Stock de travaux en cours	-	564 342
Travaux en cours - Projet NIGER :	2 051 992	557 775
- Stock de travaux en cours	2 051 992	557 775
Travaux en cours - Projets RWANDA :	5 621 802	18 093 905
- Stock de matériels électriques sur chantier	5 022 162	1 015 856
- Stock de matériels électriques en cours de transport	599 640	1 559 009
- Stock de travaux en cours	-	15 519 040
Travaux en cours - Projet MALI :	2 589 866	-
- Stock de travaux en cours	2 589 866	-
Travaux en cours - Projet MAURITANIE :	360 555	210 085
- Stock de travaux en cours	360 555	210 085
Montant Brut en DT	105 581 862	121 113 992
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	105 581 862	121 113 992

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite Note N°6

1) Stock de travaux en cours - Projets Tanzanie, Togo, Niger, Guinée, Burkina Faso et Mali

Les coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2024, sur certains projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Tanzanie, Togo, Niger, Guinée, Burkina Faso et Mali totalisent respectivement 25 710 355 DT (dont un montant de 4 518 931 DT relatif à 2023), 4 503 459 DT (dont un montant de 545 523 DT relatif à 2023), 2 051 992 DT (dont un montant de 557 775 DT relatif à 2023), 1 665 641 DT (dont un montant de 131 900 DT relatif à 2023), 1 268 638 DT (dont un montant de 193 874 DT relatif à 2023) et 2 589 866 DT. Ils se rapportant notamment à des **travaux exécutés** par la STEG-IS **et non encore acceptés par les clients étrangers** à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours, sans la comptabilisation de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024.

2) Stocks de travaux en cours - Autres Projets

Ces stocks totalisant 844 134 DT, correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2024, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS au Gabon, Guinée Bissau et Mauritanie, et se rapportant notamment à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients étrangers :	74 924 434	64 333 401
- EDCL Rwanda	8 233 959	7 242 954
- PASE Bénin	82 764	3 188 061
- REA Tanzanie	23 492 574	24 182 920
- TANESCO Tanzanie	2 141 288	-
- AER Cameroun	13 306 944	6 296 324
- EDC Cameroun	550 761	-
- PRAE Guinée Bissau	1 599 733	-
- REA Ouganda	1 109 884	2 393 950
- Électricité de Guinée	2 079 351	1 962 614
- JIRAMA Madagascar	52 282	-
- NEUC Liban	613 743	613 743
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 290 808	1 674 145
- MAT-DGGT Congo	5 439 687	5 490 812
- SOGEM Sénégal	3 106 508	-
- GECOL Libye	2 053 337	901 012
- STEG-IS SAUDI	830 970	997 549
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	5 892 880	6 515 647
- STUDI INTERNATIONAL Gabon	213 228	-
- Autres clients étrangers	6 368	46 305
Clients locaux :	1 569 145	1 720 486
- SITEP	-	151 000
- STIR	2 085	2 085
- CIMENTERIE JBEL OUST	-	11 682
- BRIQUETERIE JBEL OUST	-	5 424
- SERGAZ	1 431 002	1 446 628
- CARTHAGO S.A.	21 374	19 866
- T.M.I	-	6 545
- SNCFT	2 692	3 160
- MITSUBISHI	20 695	20 695
- Autres clients locaux	91 297	53 401

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite Note N°7

Clients étrangers - produits à recevoir :	11 573 775	12 001 947
- REA Tanzanie	-	337 647
- PRAE Guinée Bissau	1 041 244	-
- EDC Cameroun	1 231 483	-
- EDCL Rwanda	9 051 325	5 558 886
- PASE Bénin	-	1 879 765
- JIRAMA Madagascar	193 738	587 222
- Électricité de Guinée	-	2 482 320
- GECOL Libye	-	1 156 107
- STEG-IS SAUDI	55 985	-
Clients locaux - produits à recevoir :	4 769 195	4 432 320
- SERGAZ	4 769 195	4 432 320
Clients étrangers - retenues de garantie :	23 918 490	18 227 084
- REA Tanzanie	5 340 787	3 364 002
- EDCL Rwanda	9 829 539	6 474 803
- PRAE Guinée Bissau	4 610 917	-
- JIRAMA Madagascar	816 174	-
- SOGEM Sénégal	765 066	-
- PASE Bénin	-	2 072 603
- CEET Togo	417 083	1 308
- AER Cameroun	812 155	-
- EDC Cameroun	1 302 401	-
- Électricité de Guinée	-	6 266 806
- GECOL Libye	24 368	47 562
Clients locaux - effets à recevoir :	1 807	3 300
- T.PAP	1 807	3 300
Montant Brut en DT	116 756 846	100 718 538
Moins : Provisions (*)	-14 565 475	-10 166 804
Montant Net en DT	102 191 371	90 551 734

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 418 977	2 470 102
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	3 010 866	3 010 866
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	9 844	9 844
- EDCL Rwanda	1 060 832	1 060 832
- SNE Tchad	1 290 808	-
- NEUC Liban	613 743	613 743
- GECOL Libye	2 077 705	111 365
- PASE Bénin	82 764	-
- REA Ouganda	1 109 884	-
- SOMELEC	43 786	43 786
- IMS	7 448	7 448
- SGS	1 344	1 344
- GCT	21 740	21 740
- MITSUBISHI	20 695	20 695
- CARTHAGO S.A.	5 950	5 950
- POWER TURBINE TUNISIA	2 380	2 380
- STIR	2 085	2 085
- Autres clients douteux	1 045	1 045
Total en DT	14 565 475	10 166 804

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs débiteurs :	13 820 823	5 458 130
- TUNISIE CABLES	284 245	-
- MSGI	3 851 461	2 369 683
- SIMEG PLUS	1 126 412	579 547
- TUNISIE TRANSFORMATEURS SARL	193 362	80 010
- Fournisseurs Projets Rwanda	367 411	431 988
- Fournisseurs Projets Tanzanie	2 123 451	335 416
- Fournisseurs Projet Bénin	-	278 758
- Fournisseurs Projets Sénégal	6 151	323 117
- Fournisseurs Projets Cameroun	298 108	196 651
- Fournisseurs Projets Togo	1 020 338	133 911
- Fournisseurs Projets Burkina Faso	1 716 886	-
- Fournisseurs Projets Guinée	1 519 819	-
- Fournisseurs Projets Guinée Bissau	829 415	24 931
- Fournisseurs Projet Niger	293 293	-
- Fournisseurs Projet Mali	106 289	239 401
- Autres fournisseurs débiteurs	84 182	464 717
Etat - impôts et taxes :	33 192 669	29 917 284
- Crédit de TVA (sur déclaration)	4 084 248	3 646 632
- Impôt sur les Sociétés à reporter en Tunisie	535 974	716 570
- TVA à régulariser	5 245	48 901
- TVA - Projets Tanzanie	18 101 161	17 784 459
- TVA - Projets Kenya	4 564 221	3 535 133
- TVA - Projets Ouganda	172 698	144 894
- TVA - autres projets à l'étranger	-	9 821
- Acomptes provisionnels - Projets à l'étranger	107 444	172 952
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	4 170 002	2 155 599
- Retenues à la source - Projets Kenya	1 126 786	1 126 786
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	324 890	575 537
Personnel et comptes rattachés :	69 955	100 279
- Avances et acomptes au personnel	69 955	100 279

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite 1 Note N°8

Sociétés du groupe :	238 496	243 508
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	238 496	243 508
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-663 583
Dividendes à recevoir (participation STEG-IS SAUDI)	2 827 780	-
Comptes de régularisation actif :	4 326 329	6 365 306
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	1 804 642	4 728 534
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	2 521 687	1 636 772
Compte d'attente (virements internes à apurer)	117 306	270 219
Débiteurs divers	587 775	1 216 963
Total en DT	55 181 133	43 571 689

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Prêts au personnel à moins d'un an	66 829	173 283
Total en DT	66 829	173 283

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	3 989	4 589
Banques :	22 582 030	23 415 755
- Banques Siège (Tunis)	16 646 355	18 568 895
. <i>TND</i>	495 758	1 323 469
. <i>USD</i>	5 181 879	10 163 602
. <i>EURO</i>	10 968 718	7 081 824
- Banques Chantiers à l'étranger	5 935 675	4 846 860
Caisses :	990 754	523 735
- Caisse Siège (Tunis)	8 104	1 092
- Caisses Chantiers (Rwanda,Tanzanie, Cameroun, Togo, Guinée ...)	982 650	522 643
Total en DT	23 576 773	23 944 079

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2022	50 000 000	5 000 000	11 000 000	2 625	5 950 852	71 953 477
Affectation bénéfice 2022	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2023	-	-	-	-	1 668 538	1 668 538
Soldes au 31 décembre 2023	50 000 000	5 000 000	11 000 000	2 125	6 119 390	72 121 515
Affectation bénéfice 2023	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2024	-	-	-	-	4 844 456	4 844 456
Soldes au 31 décembre 2024	50 000 000	5 000 000	11 000 000	1 625	9 463 846	75 465 471

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°12 : PROVISIONS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour garanties conférées aux clients :	790 000	2 885 000
- Projets Cameroun	735 000	350 000
- Projet Bénin	-	640 000
- Projets Guinée	-	1 835 000
- Projets Sénégal	55 000	-
- Projets KPLC Kenya	-	60 000
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	1 500 000	1 500 000
Total en DT	2 290 000	4 385 000

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	62 242 647	32 938 558
- STEG	6 069 330	3 690 179
- SMART LOGISTIC	147 624	420 645
- CONTINENTAL TOURS	137 527	264 449
- TUNISIE CABLES	1 918 703	75 516
- ASSURANCE STAR	72 545	291 029
- MSGI	2 219 105	2 616 127
- SOFATOP	-	199 905
- SIAME	-	317 136
- TUNISIE TRANSFORMATEURS SARL	-	574 412
- Fournisseurs Projets Rwanda	5 578 868	9 817 019
- Fournisseurs Projets Togo	3 911 646	19 416
- Fournisseurs Projets Tanzanie	24 833 521	559 911
- Fournisseurs Projets Ouganda	32 291	19 535
- Fournisseurs Projets Guinée	38 342	405 775
- Fournisseurs Projet Sénégal	113 752	1 840 962
- Fournisseurs Projets Cameroun	51 212	8 168 068
- Fournisseurs Projets Guinée Bissau	15 929 298	1 869 700
- Fournisseurs Projet Bénin	-	798 196
- Fournisseurs Projets Madagascar	546 887	137 691
- Fournisseurs Projet Niger	112 040	-
- Autres fournisseurs	529 956	852 887
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	2 514 000	1 150 969
- STEG	619 389	619 968
- GEPS	90 595	126 606
- COLENCO	-	63 067
- Fournisseurs Projets Togo	1 091 487	-
- Fournisseurs Projets Guinée Bissau	581 532	106 935
- Fournisseurs Projets Cameroun	-	65 820
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	130 997	168 573
Fournisseurs d'immobilisations :	160 013	170 552
- MAS	92 573	92 573
- NETWORK ASSOCIATES	9 640	19 280
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	8 181	28 640
- MEGA SYSTEMS	16 604	-
- Autres fournisseurs	3 952	996

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite Note N°13

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie :	2 627 998	3 015 142
- Fournisseurs Projets Rwanda	2 085 207	2 225 781
- Fournisseurs Projet Cameroun	61 423	20 980
- Fournisseurs Projet Tanzanie	17 426	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	3 578	3 397
- Fournisseurs Projet Kenya	2 567	2 567
- Fournisseurs Projet Sénégal	39 569	41 920
- Fournisseurs Projet Guinée	30 954	261 088
- Fournisseurs Projet Madagascar	228 766	-
- Fournisseurs Projet Bénin	158 508	459 409
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	6 026 478	7 012 462
- SACEM INDUSTRIES	-	435 600
- CONTINENTAL TOURS	-	389 342
- SIMEG PLUS	976 165	50 204
- SUPER CABLES	-	175 527
- SIAME	351 384	-
- MSGI	4 698 929	5 881 700
- GLOBAL EVOLUTION LIGHTING	-	80 089
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 602	4 602
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	68 052
Total en DT	73 643 790	44 360 337

STEG INTERNATIONAL SERVICES

(STEG-IS)

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	90 931 521	117 788 018
- EDCL Rwanda	5 699 100	23 398 910
- REA Tanzanie	13 544 149	7 850 829
- TANESCO Tanzanie	3 356 799	-
- PRAE Guinée Bissau	19 510 688	44 455 262
- PASE Bénin	-	456 546
- Électricité de Guinée	9 187 219	1 316 957
- EDC Cameroun	4 250 990	7 540 205
- AER Cameroun	-	3 200 901
- SONABEL Burkina Faso	4 953 676	-
- CEET Togo	7 556 945	5 568 436
- MDEM Togo	11 971 218	-
- JIRAMA Madagascar	1 985 414	2 379 473
- MEH Madagascar	132 056	-
- Électricité de Djibouti	-	523
- MAT-DGGT Congo	320 861	320 861
- SOGEM Mali	661 324	661 324
- NIGELEC Niger	2 868 194	2 868 194
- SERGAZ	4 568 400	4 921 560
- SEEG Gabon	362 212	362 212
- SOGEM Sénégal	-	12 470 032
- Autres clients	2 276	15 793
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables à l'étranger :	476 620	444 291
- Retenues à la source	439 522	407 526
- Contribution Sociale de Solidarité	35 719	34 889
- TCL à payer	1 367	1 864
- Autres taxes à payer	12	12
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables à l'étranger :	26 627 870	25 300 504
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	89 070	317 780
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	199 490	448 952
- Impôt sur les sociétés à payer en Kenya	305 423	305 423
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 457 439	1 457 439
- TVA - projets Tanzanie	19 987 164	19 247 612
- TVA - projet Kenya	4 444 492	3 416 044
- TVA - projets Guinée	47 626	47 626
- Retenues à la source - projets à l'étranger	97 166	59 628
Provisions pour impôts sur les résultats d'établissements stables à l'étranger	16 494 435	8 752 768
SERGAZ - droits de servitudes à payer	2 649 294	2 347 271
Créditeurs divers :	959 420	987 707
- CNSS	683 236	666 223
- CNRPS	15 553	13 840
- CAVIS	94 692	95 662
- Autres créditeurs	165 939	211 982

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite Note N°14

Personnel et comptes rattachés :	1 683 204	1 692 237
- Personnel rémunérations dues	230 189	118 980
- Congés à payer - personnel permanent	693 110	712 966
- Prime exceptionnelle - Direction Générale et personnel permanent	733 892	721 104
- Prime de bilan - Direction Générale	-	95 902
- Congés à payer - Direction Générale	4 981	43 285
- Autres charges à payer	21 032	-
Diverses charges à payer :	8 782 805	6 171 240
- Intéressements à payer	37 678	20 867
- Indemnités d'expatriation à payer	2 868 762	1 717 341
- Honoraires à payer / contrats d'assistance et de représentation	2 270 126	2 144 590
- Actionnaires, dividendes à payer	1 215 000	1 215 000
- Commissions de gestion / emprunt bancaire	112 290	112 290
- Autres charges à payer	2 278 949	961 152
Total en DT	148 605 169	163 484 036

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Crédits de gestion - CRDB Bank (en Tanzanie) : (*)	2 557 677	11 656 946
- En principal	2 551 486	10 740 921
- Intérêts à payer	6 191	916 025
Découverts bancaires :	1 681 262	44 943
- AMEN Bank	16 401	16 484
- ATTIJARI Bank	-	2 058
- ABC	-	40
- Banque de Tunisie	-	23 118
- CRDB Bank (en Tanzanie)	1 664 861	114
- ECOBANK	-	3 129
Total en DT	4 238 939	11 701 889

() Afin d'assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie, portant sur les travaux de fourniture, d'installation des réseaux de distribution BT et de raccordements des consommateurs dans le cadre du programme de densification et d'électrification rurale (Round IIB Lot 7 & Lot 10), la STEG-IS a obtenu, en 2024, de la CRDB Bank (en Tanzanie) plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 2 302 624 DT (soit l'équivalent de 1 918 727 143 Shillings Tanzaniens), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.*

Les intérêts encourus par la STEG-IS au titre de ces emprunts bancaires à court terme, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élèvent à 670 955 DT ; ils ont été constatés en résultat net, parmi les charges financières de l'exercice.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°16 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Travaux et prestations de services - exportation :	232 607 715	152 099 038
- EDCL Rwanda	49 240 517	56 789 434
- REA Tanzanie	56 746 095	20 408 370
- TANESCO Tanzanie	1 708 421	-
- PRAE Guinée Bissau	51 684 513	-
- REA Ouganda	-	339 595
- EDC Cameroun	16 379 100	-
- AER Cameroun	16 417 843	103 795
- JIRAMA Madagascar	10 585 354	587 222
- CEET Togo	8 456 465	-
- PASE Bénin	-	23 135 679
- GECOL Libye	-	158 569
- Électricité de Guinée	2 378 779	47 382 881
- SNE Tchad	868 508	1 560 188
- SOGEM Sénégal	16 709 928	-
- STEG-IS SAUDI	897 606	1 633 305
- STUDI INTERNATIONAL Gabon	409 045	-
- DHI	125 541	-
Travaux et prestations de services - marché local :	2 349 240	2 986 527
- APO	10 800	27 000
- MITSUBISHI	197 774	23 563
- SACEM INDUSTRIE	13 300	-
- CARTHAGO S.A.	38 922	23 414
- UNIVERSEL TRANSFORMATEURS	6 810	21 580
- SERGAZ	2 006 555	2 754 360
- GCT	-	27 200
- TUNIS ACIER	5 000	19 700
- GIPA	-	3 150
- CERAT	-	3 100
- DSI	330	6 130
- AIR LIQUIDE	-	18 200
- SETTE	6 000	9 370
- Autres clients locaux	63 749	49 760
Total en DT	234 956 955	155 085 565

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Indemnisations assurances	75 870	175 308
Total en DT	76 370	175 808

NOTE N°18 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	41 916 507	6 676 312
Matériels et fournitures - projets Guinée Bissau	20 625 812	18 143 437
Matériels et fournitures - projet Togo	14 006 273	70 952
Matériels et fournitures - projets Rwanda	16 008 716	30 500 844
Matériels et fournitures - projets Madagascar	4 976 342	-
Matériels et fournitures - projet Cameroun	1 442 772	17 222 659
Matériels et fournitures - projet Guinée	81 761	8 072 657
Matériels et fournitures - projet Ouganda	98 451	19 279
Matériels et fournitures - projet Sénégal	78 052	3 260 968
Matériels et fournitures - projets Mali	1 939 804	-
Matériels et fournitures - projets Niger	919 715	-
Matériels et fournitures - projet Bénin	1 526	9 462 046
Matériels et fournitures - autres projets	-	28 583
Equipements et outillages - divers projets	486 936	1 065 246
Produits alimentaires - divers projets	1 650 929	1 640 190
Produits pharmaceutiques - divers projets	801	801
Carburants et lubrifiants - divers projets	4 237 999	3 995 172
Carburants et lubrifiants - siège Tunis	32 509	33 132
Electricité	291 333	259 746
Fournitures de bureaux	360 086	466 533
Autres achats	1 513 995	2 223 141
Total en DT	110 670 319	103 141 698

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale (*)	504 214	349 831
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	6 726 100	6 468 963
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 134	2 071
Congés payés (variation)	-11 980	75 374
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 934 660	2 116 315
Total en DT	9 155 128	9 012 554

() dont une gratification de départ de 129 071 DT, servie à l'ex Directeur Général Adjoint fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2024.*

NOTE N°20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 433 062	1 429 362
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 719 966	2 475 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-3 180 862	-4 268 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	4 449 796	1 192 892
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-51 125	-183 249
Total en DT	4 370 837	646 005

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Services extérieurs :	79 312 192	78 665 574
- Intéressements et indemnités d'expatriation servis aux détachés STEG	2 425 571	2 208 889
- Indemnités d'expatriation servies	6 088 603	6 788 245
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	2 352 258	2 201 869
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	8 437 918	13 163 282
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 950 653	7 998 137
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	8 472 821	4 864 925
- Travaux de sous-traitance - projets Rwanda	2 956 895	6 864 442
- Travaux de sous-traitance - projets Tanzanie	431 813	-
- Travaux de sous-traitance - projets Cameroun	453 277	428 619
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée	52 574	562 299
- Travaux de sous-traitance - projets Bénin	1 296 492	2 945 440
- Travaux de sous-traitance - projets Madagascar	1 053 925	-
- Travaux de sous-traitance - projets Togo	1 080 627	-
- Autres sous-traitance générale	242 476	97 997
- Transports et déplacements	4 555 659	3 207 742
- Missions et réceptions	4 372 816	4 252 320
- Frais de formation	251 920	112 072
- Loyers et charges locatives - divers projets	11 953 210	10 975 251
- Autres loyers et charges locatives	8 192	250
- Jetons de présence	53 000	43 000
- Services bancaires et assimilés	2 187 023	1 700 913
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	1 425 567	1 432 671
- Primes d'assurance - siège Tunis	308 375	473 035
- Frais postaux et de télécommunications	379 348	329 806
- Dons et subventions	28 600	32 900
- Timbres de voyage	10 440	16 320
- Maintenance informatique	219 105	174 847
- Frais de publicité et publications	129 892	221 974
- Entretien et réparations	233 932	197 487
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	6 683 688	7 188 853
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	215 522	181 989
Impôts et taxes	3 396 918	2 149 123
Total en DT	82 709 110	80 814 697

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°22 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Pertes de change matérialisées :	5 177 024	4 545 192
- Activités des établissements stables à l'étranger	4 980 590	4 267 745
- Activités hors établissements stables à l'étranger	196 434	277 447
Pertes de change non matérialisées :	74 317	870 972
- Activités des établissements stables à l'étranger	74 047	871 129
- Activités hors établissements stables à l'étranger	270	-157
Intérêts débiteurs des CCB	-	23 634
Intérêts des emprunts bancaires	670 955	2 323 191
Pénalités fiscales	35 973	11 351
Total en DT	5 958 269	7 774 340

NOTE N°23 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Gains de change matérialisés	3 167 296	3 810 617
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	657 887	-1 466 970
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	686 724	265 868
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	-	5 781
Gains de change non matérialisés / dettes financières	-288 312	-203 372
Autres gains de change non matérialisés	-335 119	-435 042
Intérêts créditeurs des CCB	20 982	37 628
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	2 851 780	1 615 542
Total en DT	6 761 238	3 630 052

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	17 201	-
Contribution Sociale de Solidarité	29 395	28 353
Perte sur redressement fiscal	-	40 652
<i>Reprise sur provision pour risque fiscal</i>	-	<i>-648 824</i>
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	1 904	884
Autres pertes exceptionnelles	28 658	16 214
Total en DT	77 158	-562 721

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Gains sur cession d'immobilisations	-	64 094
Restitution des frais d'enregistrement des contrats relatifs aux projets Cameroun	-	778 605
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	-	105 371
Autres gains ordinaires	329 897	7 240
Total en DT	329 897	955 310

NOTE N°26 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger :	195 964	141 766
- Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 26-1</i>)	195 964	141 766
Provisions IS au titre des activités des établissements stables à l'étranger	8 611 089	4 216 619
Total en DT	8 807 053	4 358 385

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°26-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(En DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2024
Résultat net de l'exercice	4 844 456
Réintégrations :	239 743 853
- Impôts sur les sociétés	195 964
- Charges relatives aux établissements stables à l'étranger	229 115 263
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements à l'étranger	10 382 858
- Pénalités fiscales	75
- Contribution Sociale de Solidarité	29 395
- Timbres de voyage	9 360
- Dotations aux provisions non déductibles	-
- Dons et subventions	8 100
- Cadeaux excédentaires non déductibles	-
- Autres pertes non déductibles	1 909
- Pertes de change non réalisées en 2024	270
- Gains de change déduits en 2023 et réalisés en 2024	659
Déductions :	243 608 489
- Produits réalisés par les établissements stables à l'étranger	240 756 790
- Dividendes	2 851 780
- Reprises sur provisions non déductibles	-
- Gains de change non réalisés en 2024	76
- Pertes de change réintégrées en 2023 et réalisées en 2024	-157
Résultat fiscal (bénéfice)	979 820
Chiffre d'affaires brut (hors établissements stables à l'étranger)	2 536 889
Minimum d'Impôt sur les Sociétés (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	5 074
Impôt sur les Sociétés (20%)	195 964
Acomptes provisionnels	-
Retenues à la source	-14 952
Report antérieur	-716 986
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	-535 974

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES DONNÉES AU 31/12/2024							
	<i>TND</i>	<i>EUR</i>	<i>USD</i>	<i>TZS</i>	<i>ARIARY</i>	<i>GNF</i>	<i>FCFA</i>	<i>FRW</i>
Cautions douanières	3 350	-	-	-	-	-	-	-
Cautions provisoires	-	-	1 438 000	-	-	-	179 000 000	-
Cautions d'avance	-	11 166 358	9 731 227	11 529 718 739	-	4 174 207 185	1 016 132 768	-
Cautions définitives	-	5 906 874	11 755 577	18 365 697 169	531 078 309	1 043 551 796	1 126 147 712	78 639 000
Autres cautions	-	719 760	83 943	551 331 918	-	2 229 566 861	-	-
<i>Total</i>	<i>3 350</i>	<i>17 792 992</i>	<i>23 008 747</i>	<i>30 446 747 826</i>	<i>531 078 309</i>	<i>7 447 325 842</i>	<i>2 321 280 480</i>	<i>78 639 000</i>

2) Garanties reçues :

Nature de la garantie	Montant en DT
Cautions bancaires d'avances	1 323 816

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°28 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).
- Société STUDI International.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS.
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite 1 Note N°28

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2024, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 2 352 258 DT et les intéressements et indemnités d'expatriation servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 2 425 571 DT (dont 2 127 073 DT au titre des indemnités d'expatriation servis). Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 6 660 040 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a payé pour le compte de la STEG une cotisation au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 82 360 DT. À ce titre, la STEG affiche un solde débiteur de 458 584 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024.
- 3) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a payé pour le compte de la STEG une cotisation au profit de l'association des gestionnaires des réseaux de transport de l'électricité méditerranéens (Med-TSO) pour un montant de 77 786 DT.
- 4) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT, soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 5) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232 018 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA). En 2020, un montant de 9 920 DT a été remboursé par la société sénégalaise SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2 000 000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 238 496 DT, soit l'équivalent de 47 108 554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

Suite 2 Note N°28

- 6) La STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un contrat portant des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 3 478 062 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1 182 748 Euros.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 2 414 818 DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a assuré à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 897 606 DT.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 886 955 DT.

- 9) La STEG-IS a signé, en janvier 2024, avec la société STUDI International un protocole d'accord de groupement dans le cadre du projet de rédaction de l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif au projet IPP Mayumba pour le compte de Gabon Power Company (GPC) pour un montant de 172 660 Euros. Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a facturé à la société STUDI International un montant de 409 045 DT.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client STUDI International est débiteur de 213 228 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°29 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 09 juin 2025, la STEG-IS a reçu une notification d'un contrôle CNSS au titre des exercices 2022, 2023, 2024 et 2025. Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers, la CNSS n'a pas encore achevé ce contrôle social.

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

NOTE N°30 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus et autres produits d'exploitation	235 032 825	155 260 873
Production stockée / Destockage de production	-15 532 130	47 006 761
PRODUCTION	219 500 695	202 267 634
Achats d'approvisionnements	-110 670 319	-103 141 698
Services extérieurs et autres charges externes	-79 312 192	-78 665 574
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	29 518 184	20 460 362
Charges de personnel	-9 155 128	-9 012 554
Impôts et taxes	-3 396 918	-2 149 123
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 966 138	9 298 685
Charges financières	-5 958 269	-7 774 340
Produits financiers	6 761 238	3 630 052
Autres pertes ordinaires	-77 158	562 721
Autres gains ordinaires	329 897	955 310
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-4 370 837	-646 005
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Impôts sur le résultat	-8 807 053	-4 358 385
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 844 456	1 668 538

STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS)
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 75.465.471 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.844.456 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 juillet 2025

Le Commissaire aux comptes - CMK

Mahdi KOBBI, *Expert-comptable*

STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS)
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements et indemnités d'expatriation servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 2.352.258 DT et 2.425.571 DT (dont 2.127.073 DT au titre des indemnités d'expatriation servies) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et ses avenants, est créancier de 6.660.040 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a payé pour le compte de la STEG une cotisation au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 82.360 DT. Dans ce cadre, la STEG affiche un solde débiteur de 458.584 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024.
- 3) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a payé pour le compte de la STEG une cotisation au profit de l'association des gestionnaires des réseaux de transport de l'électricité méditerranéens (Med-TSO) pour un montant de 77.786 DT.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232.018 DT, soit l'équivalent de 49.108.554 Francs CFA. En 2020, un montant de 9.920 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2.000.000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 238.496 DT, soit l'équivalent de 47.108.554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024.

- 5) La STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un contrat portant des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 3.478.062 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1.182.748 Euros.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 2.414.818 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348.492 DT, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens et 107.600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96.827 DT (soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251.665 DT (soit l'équivalent de 107.600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92.182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301.119 DT, soit l'équivalent de 107.600 USD, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Au cours des exercices 2017 et 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 362.464 DT, soit l'équivalent de 68.523.210 Shillings Tanzaniens et 74.119 USD.

Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant de 663.583 DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a assuré au profit de la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 897.606 DT.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 886.955 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 9) La STEG-IS a signé, en janvier 2024, avec la société STUDI International un protocole d'accord de groupement dans le cadre du projet de rédaction de l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif au projet IPP Mayumba pour le compte de Gabon Power Company (GPC) pour un montant de 172.660 Euros. Au cours de l'exercice 2024, la STEG-IS a facturé à la société STUDI International un montant de 409.045 DT.

Au 31 décembre 2024, le solde au bilan de la STEG-IS du client STUDI International est débiteur de 213.228 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 10) Afin d'assurer le financement de l'acquisition des matériels et fournitures relatifs aux projets en Tanzanie, la STEG-IS a obtenu, en 2022, 2023 et 2024 de la CRDB Bank (en Tanzanie) des emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 46.186.719 DT (dont 2.302.624 DT au titre de l'exercice 2024), soit l'équivalent de 29.694.316.765 Shillings Tanzaniens et 2.057.828 USD, moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.

Le solde de ces crédits (en principal), au 31 décembre 2024, s'élève à 2.551.486 DT. Les remboursements en principal et les intérêts encourus par la STEG-IS, au cours de l'exercice 2024, s'élèvent respectivement à 11.029.233 DT et 670.955 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2024. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime annuelle de l'Aïd Al Adha, une gratification de fin d'année et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2020. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015 ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint (*)	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	261.337	242.877	-
Charges sociales légales	10.245	10.669	-
Avantages en nature	7.695	6.706	-
Jetons de présence	-	-	50.000
Total en DT	279.277	260.252	50.000

(*) Y compris une gratification de départ de 129.071 DT, servie à l'ex Directeur Général Adjoint fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2024.

3) Au cours de l'exercice 2024, les membres du Comité Permanent d'Audit de la STEG-IS, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 3.000 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juillet 2024.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 juillet 2025

Le Commissaire aux comptes - CMK

Mahdi KOBBI, Expert-comptable

AFC AMANETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 01/10/2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société « AFC AMANETT SICAV » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan au 31/03/2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période allant depuis sa date de constitution le 1^{er} Octobre 2024 au 31 Mars 2025, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « AFC AMANETT SICAV », arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention aux observations suivantes :

- La note 4 « Exercice comptable et période intermédiaire » explique le fait que les états financiers intermédiaires, tels qu'annexés au présent rapport, ont été exceptionnellement arrêtés sur une période allant du 01/10/2024 au 31/03/2025.
- Au cours de la période allant du 01/10/2024 au 31/03/2025 : la société « AFC AMANETT SICAV » n'a pas respecté de manière permanente :
 - o Les dispositions de l'article 2 et de l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, et ce, en employant
 - Plus de 30% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.
 - Plus de 20% en liquidité et quasi-liquidités
 - plus de 10% de son actif en des conventions de pensions livrées de titres d'emprunt de l'Etat
 - Plus de 5% de son actif net en titres OPCVM
 - o L'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des dépôts à terme émis par un même émetteur (ATB)

Tunis, le 30 Avril 2025

Le commissaire aux comptes

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

AFC AMANETT SICAV
BILAN ARRETE AU 31-03-2025

BILANS		Note	31/03/2025
			Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLETITRES	AC1	45 995 440
AC1-A	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
AC1-B	Obligations et valeurs assimilées		26 180 871
AC1-C	Autres valeurs (Titres OPCVM)		19 814 569
AC2	Placements monétaires et disponibilités	AC2	168 924 259
AC2-A	Placements monétaires	AC2-A	145 462 779
AC2-B	Disponibilités	AC2-B	23 461 480
AC3	Créances d'exploitation	AC3	161 103
TOTAL ACTIF			215 080 802
PASSIF			
PA1	Opérateurs créditeurs	PA1	75 681
PA2	Autres créditeurs divers	PA2	45 646
TOTAL PASSIF			121 327
ACTIF NET			214 959 475
CP1	Capital	CP1	208 451 230
CP2	Sommes capitalisables	CP2	6 508 245
CP2-B	Sommes capitalisables de la période		6 508 245
ACTIF NET			214 959 475
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			215 080 802

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2024 AU 31-03-2025

		Période du	
ETATS DE RESULTAT		Note	01/10/2024
			au
			31/03/2025
		Montants en Dinars	
PR1	Revenus de portefeuille-titres	PR1	493 020
PR1-A	Revenus des obligations et valeurs assimilées		493 020
PR1-B	Dividendes		0
PR2	Revenus des placements monétaires	PR2	3 576 964
REVENUS DES PLACEMENTS			4 069 984
CH1	Charges de gestion des placements	CH1	-479 154
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 590 830
CH2	Autres charges d'exploitation	CH2	-66 471
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 524 359
PR4	Régularisations du résultat d'exploitation		2 983 886
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			6 508 245
PR4-A	Régularisations du résultat d'exploitation (Annulation)		-2 983 886
PR4-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		192 317
PR4-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		30 181
PR4-D	Frais de négociation de titres		-1 266
RESULTAT NET DE LA PERIODE			3 745 591

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2024 AU 31-03-2025

		Période du
		01/10/2024
		au
		31/03/2025
		Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	3 745 591
AN1-A	Résultat d'exploitation	3 524 359
AN1-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	192 317
AN1-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	30 181
AN1-D	Frais de négociation de titres	-1 266
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	210 213 884
	SOUSCRIPTIONS	305 741 690
AN3-A	Capital	300 966 400
AN3-B	Régularisation des sommes non distribuables	108 930
AN3-C	Régularisation des sommes distribuables	4 666 360
	RACHATS	-95 527 806
AN3-D	Capital	-93 782 800
AN3-E	Régularisation des sommes non distribuables	-62 532
AN3-F	Régularisation des sommes distribuables	-1 682 474
	VARIATION DE L'ACTIF NET	213 959 475
AN4	ACTIF NET	
AN4-A	En début de période	1 000 000
AN4-B	En fin de période	214 959 475
AN5	NOMBRE D'ACTIONS	
AN5-A	En début de période	10 000
AN5-B	En fin de période	2 081 836
	VALEUR LIQUIDATIVE	
A-	En début de période	100,000
B-	En fin de période	103,255
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE DU 01/10/2024 AU 31/03/2025

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AFC AMANETT SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type capitalisation ayant pour principal objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Titulaire de l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 11 juin 2024 sous le numéro 37-2024, elle a été constituée le 1^{er} octobre 2024 sous l'égide du code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

L'ouverture de AFC AMANETT SICAV au public a commencé le 05 décembre 2024 après obtention du visa du Conseil du Marché Financier de son prospectus d'émission en date du 03 décembre 2024 sous le numéro 24/1142.

L'intermédiaire en bourse Arab Financial Consultants (AFC) et la banque Arab Tunisian Bank (ATB) sont respectivement le gestionnaire et le dépositaire de AFC AMANETT SICAV.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/03/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

AFC AMANETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

3-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. EXERCICE COMPTABLE ET PERIODE INTERMEDIAIRE

Conformément au paragraphe III.1 du prospectus d'émission de AFC AMANETT SICAV, l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/12/2025.

Par conséquent, la première situation intermédiaire arrêtée par AFC AMANETT SICAV au 31/03/2025 comprend exceptionnellement toutes les opérations effectuées durant la période intermédiaire commençant le 01/10/2024 et se terminant le 31/03/2025.

5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2025 à **45 995 440** dinars.

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif net
AC1- B.1 Obligations de sociétés			12 600 000	13 269 432	6,17%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	40 000	2 400 000	2 419 830	1,12%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	30 000	3 000 000	3 226 991	1,50%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	16 000	1 600 000	1 627 934	0,76%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	20 000	1 600 000	1 725 421	0,80%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-01	20 000	2 000 000	2 148 226	1,00%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000	2 121 030	0,99%
AC1- B.2 Emprunts d'Etat			12 500 000	12 911 439	6,01%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 B TV	50 000	5 000 000	5 154 647	2,40%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024-4 TF C	60 000	6 000 000	6 151 785	2,86%
TNFC807A98F4	EMP NAT 2024-2	15 000	1 500 000	1 605 007	0,75%
AC1-C Autres valeurs (titres OPCVM)			19 622 252	19 814 569	9,22%
TNUR2EE3X1V2	FCP Salamett CAP	515 728	11 427 054	11 576 546	5,39%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	73 106	8 195 198	8 238 023	3,83%
Total du portefeuille titres			44 722 252	45 995 440	21,40%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à **493 020 dinars** du 01/10/2024 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2024 Au 31/03/2025
Revenus des obligations de sociétés	244 116
Revenus des emprunts d'Etat	248 904
Total	493 020

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **145 462 779 dinars** et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2025
Certificats de Dépôt	53 790 224
Autres placements	91 517 457
Intérêts courus sur compte de dépôt	155 098
Total	145 462 779

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif Net
CD_914_12/04/25	9,14%	Amen Bank	4 969 764	4 988 913	2,32%
CD_914_02/04/25	9,14%	Amen Bank	6 971 708	6 998 585	3,26%
CD_999_09/02/26	9,99%	BTL	5 564 033	5 619 740	2,61%
CD_949_15/07/25	9,49%	BNA	9 715 264	9 786 448	4,55%
CD_949_28/07/25	9,49%	BNA	6 786 989	6 832 432	3,18%
CD_899_01/04/25	8,99%	ATB	7 968 194	8 000 000	3,72%
CD_974_24/09/25	9,74%	ATB	11 554 200	11 564 106	5,38%
Total			53 530 152	53 790 224	25,02%

AC2-A-2 Autres placements :

Désignation	Taux	Banque	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme			40 000 000	40 034 157	18,62%
DAT 9.74% 23032026	9,74%	ATB	30 000 000	30 025 618	13,97%
DAT 9.74% 23122025	9,74%	ATB	10 000 000	10 008 539	4,65%
Pensions livrées			50 000 000	51 483 300	23,95%
PLT120925944	9,44%	BTL	20 000 000	20 608 356	9,59%
PLT15052593	9,30%	BTL	10 000 000	10 299 667	4,79%
PLT30052595	9,50%	BTL	20 000 000	20 575 277	9,57%
Total			90 000 000	91 517 457	42,57%

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **23 461 480 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **3 576 964 dinars** du 01/10/2024 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2024 au 31/03/2025
Revenus des pensions livrées	2 834 729
Revenus des certificats de dépôt	528 766
Revenus des comptes de dépôt	179 312
Revenus des dépôts à terme	34 157
Total	3 576 964

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2025 à **161 103 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats des emprunts obligataires.

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2025
R/S sur Emprunt National	40 647
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	120 456
Total	161 103

PA1- Note sur les opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **75 681 dinars** correspondant au solde à payer au titre de la rémunération du gestionnaire.

PA2- Note sur les autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **45 646 dinars** et s'analyse comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2025
Redevance CMF	17 403
Etat, impôts et taxes	16 725
Rémunération CAC	5 850
Jetons de présence	4 505
AFC frais de transactions	719
Publications	444
Total	45 646

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2024 au 31/03/2025 à **479 154 dinars** correspondant à la rémunération du gestionnaire.

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2024 au 31/03/2025 à **66 471 dinars** et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2024 au 31/03/2025
Redevance CMF	50 329
Impôts et Taxes	5 336
Rémunération CAC	5 850
Jetons de Présence	4 505
Diverses charges d'exploitation	451
Total	66 471

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2025 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 01/10/2024 (en nominal)</u>	1 000 000
--	------------------

Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7

<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	300 966 400
--	--------------------

Montant	300 966 400
Nombre de titres	3 009 664
Nombre d'actionnaires entrants	43

<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	93 782 800
--	-------------------

Montant	93 782 800
Nombre de titres	937 828
Nombre d'actionnaires sortants	13

<u>Capital au 31/03/2025</u>	208 451 230
-------------------------------------	--------------------

Montant (en nominal)	208 183
	600
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	192 317
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 181
Régularisation des sommes non distribuables	46 398
Frais de négociation de titre	-1 266

Nombre de titres	2 081 836
Nombre d'actionnaires	37

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions AFC AMANETT SICAV. Le solde de ce poste s'élevant au 31/03/2025 à **6 508 245 dinars** se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Résultat capitalisable de la période	3 524 359
Régularisation du résultat capitalisable de la période	2 983 886
Sommes capitalisables	6 508 245

6. AUTRES INFORMATIONS :

6-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2025
Revenus des placements	1,955
Charges de gestion des placements	-0,230

Revenu net des placements	1,725
Autres charges d'exploitation	-0,032
Résultat d'exploitation	1,693
Régularisation du résultat d'exploitation	1,433
Sommes capitalisables de la période	3,126
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,433
Variation des +/- values potentielles/titres	0,093
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,014
Frais de négociation de titres	-0,001
Résultat net de la période	1,799

6-2 Ratios de gestion des placements

Rubriques	31/03/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,30%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,04%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen :	2,24%
Actif Net Moyen (En dinars)	157 346 711

L'actif net moyen pris en compte pour le calcul des ratios a été calculé à partir de la date d'ouverture au public et du démarrage des opérations de souscription et de rachat des actions émises par AFC SICAV AMANETT, soit le 05/12/2024.

6-3 Taux de rendement annualisé

Le taux de rendement annualisé tel que présenté à l'état de variation de l'actif s'élève à 6,56% calculé sur la période allant de la date de constitution de AFC AMANETT SICAV, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/03/2025. Ce taux serait de 7,63% en prenant sur la période commençant à courir depuis la date d'ouverture au public, soit le 05/12/2024 au 31/03/2025.

6-4 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6-4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'AFC AMANETT SICAV est assurée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - intermédiaire en bourse, conformément aux orientations de placement définies par la SICAV. En rémunération de ses services de gestion, l'AFC perçoit annuellement une commission de gestion de 0,8% hors TVA de l'actif net de AFC AMANETT SICAV. Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de l'actif de la SICAV. Le règlement effectif du gestionnaire se fait dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

6-3-2 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une commission annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars hors TVA par an et un maximum de 40 000 dinars HTVA par an. Cette commission est à la charge du gestionnaire.

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 54 346 917 dinars, un actif net de 54 217 372 dinars et un bénéfice de la période de 746 038 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 26,48% de l'actif net au 31 mars 2025, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 31 Mars 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	39 965 708	41 286 871	42 275 461
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 637 167	3 573 056	2 691 895
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	37 328 541	37 713 815	39 583 566
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	14 358 887	30 383 236	12 032 071
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	2 041 301	7 153 576	3 005 927
AC2-B DISPONIBILITES	b	12 317 586	23 229 660	9 026 144
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	22 322	-	33 202
TOTAL ACTIFS		54 346 917	71 670 107	54 340 733
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	54 460	56 150	24 701
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	75 084	83 299	67 992
TOTAL PASSIF		129 545	139 449	92 693
ACTIF NET		54 217 372	71 530 659	54 248 041
CP1 CAPITAL	3.6	51 241 236	67 858 264	51 840 596
CP1- CAPITAL		51 241 236	67 858 264	51 840 596
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	2 976 136	3 672 395	2 407 444
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		2 374 078	2 909 732	433
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		602 058	762 662	2 407 011
ACTIF NET		54 217 372	71 530 659	54 248 041
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 346 917	71 670 107	54 340 733

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Mars 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2024 31/03/2024	01/01/2024 31/12/2024
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	594 077	604 980	2 423 279
a- Dividendes		-	-	85 127
b- Revenus es obligations et valeurs assimilés		594 077	604 980	2 338 152
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	178 704	313 513	1 067 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		772 781	918 493	3 491 042
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	125 565	155 271	573 315
Revenu net des placements		647 216	763 222	2 917 727
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	24 387	28 190	106 468
Résultat d'exploitation		622 829	735 031	2 811 259
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation		- 20 771	27 631	- 404 248
Sommes distribuables de la période		602 058	762 662	2 407 011
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 771	-27 631	404 248
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		49 046	55 288	91 233
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		74 164	175 184	641 295
Frais de négociation de titres		-	-	- 2 306
Résultat net de la période		746 038	965 503	3 541 481

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31 Mars 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2024 31/03/2024	01/01/2024 31/12/2024
AN1 – VAR DE L’ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D’EXP.	746 038	965 503	3 541 481
a-Résultat d'exploitation	622 829	735 031	2 811 259
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	49 046	55 288	91 233
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	74 164	175 184	641 295
d- Frais de négociation de titres	-	-	-2 306
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	-2 725 202
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-776 707	6 239 869	- 10 893 525
a- Souscriptions	16 164 848	15 368 190	62 497 299
Capital	15 039 389	14 456 826	60 607 953
Régularisation des sommes non distribuables	360 494	231 889	408 132
Régularisation des sommes distribuables	764 965	679 475	1 481 214
b- Rachats	-16 941 555	-9 128 321	-73 390 824
Capital	- 15 761 914	- 8 488 979	-71 091 122
Régularisation des sommes non distribuables	- 360 538	- 243 421	-486 065
Régularisation des sommes distribuables	- 819 103	- 395 922	-1 813 637
Variation de l'Actif Net	- 30 669	7 205 372	- 10 077 246
AN 4- ACTIF NET			
a-En début de période	54 248 041	64 325 286	64 325 286
b-En fin de période	54 217 372	71 530 659	54 248 041
AN 5 – NOMBRES D’ACTIONS			
a-En début de période	474 757	571 583	571 583
b-En fin de période	468 177	626 704	474 757
Valeur Liquidative	115,805	114,137	114,265
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,47%	5,71%	5,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 Mars 2025

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2025 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADTT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	543 740	1,00%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 450	484 236	501 453	0,90%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	450 195	0,83%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	329 982	0,61%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	207 889	0,38%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	328 902	0,61%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	275 006	0,51%
Total titres OPCVM		20 556	2 423 304	2 637 167	4,86%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	220 000	230 603	0,43%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	200 000	209 666	0,39%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	297 900	310 234	0,57%
TN0003400678	AMEN BANK SUB C 2020-3	40 000	2 400 000	2 423 734	4,47%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	640 000	683 542	1,26%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	500 000	518 850	0,96%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	864 600	871 763	1,61%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	800 000	826 168	1,52%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 060 515	1,96%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	1 000 000	1 040 375	1,92%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 250 000	1 291 351	2,38%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	800 000	862 710	1,59%
Total		265 410	9 972 500	10 329 513	19,06%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 042 017	1,92%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	504 618	0,93%
TNFC807A98F4	EMPRUNT NATIONAL 2024 B T3	30 000	3 000 000	3 128 877	5,77%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL 2024 C T4	20 000	2 000 000	2 050 595	3,78%
Total		65 000	6 500 000	6 726 106	12,41%

b-3) Bon du Trésor Assimilable

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 979 236	4 072 580	7,51%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 397 003	16 200 342	29,88%
Total		19 500	19 376 239	20 272 922	37,39%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 181	07/07/2025	181	9,90%	1 999 361	2 041 301	3,77%
Total				1 999 361	2 041 301	3,77%

(1) Pension Livrée AMEN BANK 9,90% au 07/01/2025 pour 181 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/03/2025 à 12 317 586 DT, soit 22,72 % de l'actif net, et représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.3-AC3 – CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025, à 22 322 DT et représentant la retenue à la source sur achat d'obligations.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31-mars-25	31-mars-24	31-déc-24
Rémunération à payer au gestionnaire	39 631	53 181	12 801
Rémunération à payer au dépositaire	14 829	2 969	11 900
Total	54 460	56 150	24 701

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31-mars-25	31-mars-24	31-déc-24
Honoraires du commissaire aux comptes	32 902	38 674	28 402
Créditeurs divers (1)	19 887	21 196	20 562
Jeton de présence	16 541	16 352	13 233
Redevances CMF	4 440	5 958	4 795
Frais de publication	1 314	1 119	1 000
Total	75 084	83 299	67 992

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-mars-25	31-mars-24	31-déc-24
Retenues à la source	3 851	4 766	4 380
TCL	766	1 160	911
Autres créditeurs	15 270	15 270	15 270
Total	19 887	21 196	20 562

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	51 840 596
Nombre des parts	474 757
Nombre de porteurs de parts	233
Souscriptions réalisées	
Montant	15 039 389
Nombre des parts	136 963
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-15 761 914
Nombre des parts	143 543
Nombre de porteurs des parts sortants	0
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-45
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	74 164
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	49 046
Frais de négociation	
Capital au 31/03/2025	
Montant	51 241 236
Nombre des parts	468 177
Nombre de porteurs de parts	233

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	622 829
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 20 771
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	602 058
Résultat distribuable des exercices antérieurs	2 407 547
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	- 33 469
SOMMES DISTRIBUABLES	2 976 136

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
	Au	Au	Au
	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Revenus des titres OPCVM	-	-	85 127
Revenus des bons de trésor assimilables	339 512	337 751	1 330 971
Revenus des obligations	254 564	267 230	1 007 181
Total	594 077	604 980	2 423 279

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
	Au	Au	Au
	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Intérêts des comptes de dépôt	63 773	101 150	350 914
Intérêts sur placements Monétaire	114 931	212 363	716 849
TOTAL	178 704	313 513	1 067 763

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
	Au	Au	Au
	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	122 636	152 302	561 415
Rémunération du dépositaire	2 929	2 969	11 900
Total	125 565	155 271	573 315

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	4 500	4 500	18 250
Redevance du CMF	13 740	17 064	62 900
Publicité et Publication	314	339	1 621
Jetons de présence	3 308	3 227	13 233
TCL	2 080	2 647	10 011
Contribution sociale de solidarité	430	400	400
Autres	15	14	53
Total	24 387	28 190	106 468

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par actions	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Revenus des placements	1,651	1,466	7,353
Charge de gestion des placements	- 0,268	- 0,248	- 1,208
Revenu net des placements	1,382	1,218	6,146
Autres charges d'exploitation	- 0,052	-0,045	-0,224
Résultat d'exploitation	1,330	1,173	5,921
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,044	- 0,044	-0,851
Sommes distribuables de la période	1,286	1,217	5,070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,044	0,044	0,851
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,105	0,088	0,192
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,158	0,280	1,351
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	-0,005
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,263	0,368	1,538
Résultat net de la période	1,593	1,541	7,460

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,232%	0,227%	1,057%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,045%	0,041%	0,196%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,149%	1,076%	5,18 %
Actif net moyen	54 217 372	64 321 297	54 248 041

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien

en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.